

60 - Château de Chantilly

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS

DOMAINE DE CHANTILLY

60 500 CHANTILLY



Château de Chantilly

INSTITUT DE FRANCE

Maître d'Ouvrage

DOMAINE DE CHANTILLY – FONDATION D'AUMALE

17, rue du Connétable – 60 500 Chantilly

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

C.C.T.P

Avril 2026

LOT 5 : TCE - PEINTURE COURANTE - SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAÏENCES MURALES - MENUISERIE COURANTE - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS

Maîtrise d'œuvre	
Architecte	La Maîtrise d'Ouvrage assurera le suivi des travaux
Economiste	COEFFICIENT 26, rue Bénard - 75 014 Paris www.coefficient.fr

SOMMAIRE

1	GENERALITES	3
1.1	OBJET DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT	3
1.2	DESCRIPTION DES LOTS	3
2	PRESCRIPTION GENERALES D'EXECUTION DES TRAVAUX	3
2.1	CONSISTANCE DES TRAVAUX ET TRAVAUX RÉPUTÉS INCLUS	3
2.2	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	4
2.3	OBLIGATIONS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PRESTATIONS FOURNIES AU TITULAIRE	4
2.4	QUALIFICATIONS REQUISES	5
2.5	CONNAISSANCES DES LIEUX	5
2.6	RÉFÉRENCES AUX NORMES	6
2.7	CONTRAINTES	6
2.7.1	Sites occupés	6
2.7.2	Présence de Plomb	7
2.8	SÉCURITÉ DU PERSONNEL	7
2.9	GESTION DES DECHETS	8
3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	8
3.1	PREPARATION DE CHANTIER	8
3.2	REUNIONS DE CHANTIER	8
3.3	REFERENCE AUX NORMES, TEXTES ET REGLEMENTS	8
3.4	ECHANTILLONS	9
3.5	ÉTUDES – DESSINS ET DÉTAILS D'EXÉCUTION	9
3.6	CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	10
3.6.1	Caractéristiques générales des ouvrages	10
3.6.2	Qualité des matériaux	10
3.6.3	Conditions de mise en œuvre	10
3.7	NETTOYAGE ET REPLI DES INSTALLATIONS	11
3.8	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	11
4	DESCRIPTION DES OUVRAGES : Numérotation selon BPU	11
5	PRESTATIONS SPÉCIFIQUES	38
6	MARCHÉS SUBSÉQUENTS - PRIX HORS BORDEAUX	38
7	RABAIS	39

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la description des travaux d'entretien, de réparation, de modification d'ouvrages, et d'aménagements des bâtiments situés dans le parc du Château de Chantilly, ainsi que des biens du domaine rural et immobilier du Domaine de Chantilly, selon la liste fournie dans le DCE : « Parc immobilier de la Fondation »

1.2 DESCRIPTION DES LOTS

LOT 1 : PEINTURE MH ET DECORATIVE

LOT 2 : MENUISERIE MH – VITRERIE - CHARPENTE

LOT 3 : COUVERTURE

LOT 4 : SERRURERIE

LOT 5 : TCE : Peinture courante – Sols souples - Carrelages – Faïences murales – Menuiserie courante
Plâtrerie - Faux plafonds

LOT 6 : MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

2 PRESCRIPTION GENERALES D'EXECUTION DES TRAVAUX

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX ET TRAVAUX RÉPUTÉS INCLUS

Le présent Cahier décrit l'essentiel des généralités concernant les travaux à effectuer (Partie 1), puis des précisions sur certains ouvrages du BPU (Partie 2).

L'entrepreneur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages, ainsi que du respect des performances attendues de chaque ouvrage.

Il doit en conséquence sélectionner sous sa propre responsabilité les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre ; les renseignements donnés par le présent document devront être considérés comme indicatifs, l'entrepreneur devant, par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Les prix seront donc réputés comme tenant compte de tous les aléas et sujétions en rapport avec la nature des ouvrages à réaliser.

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- L'ensemble des fournitures et sujétions nécessaires à la parfaite exécution de ses ouvrages et à leur parfait achèvement (manutention, fixations, rebouchages, reprises, finitions, vérifications, réglages, etc...)
- Les incidences des transports et des frais de déplacement
- La protection de tous ses ouvrages pendant la durée du chantier (en particulier la protection des angles saillants des ouvrages, arêtes de bâtis et huisseries bois, etc...). Avant réception, ces protections seront enlevées soigneusement par le titulaire du présent lot
- Le nettoyage des zones de travail et de leurs abords
- Un état des lieux avant démarrage des travaux (en présence du Maître d'Ouvrage ou dossier photos)

- Le nettoyage et la remise en état des lieux après les travaux. Si les locaux ou les ouvrages adjacents ont été dégradés par l'entreprise lors des travaux, celle-ci procédera à leur réfection dans un délai maximum de 2 semaines.
Au-delà de ce délai, la Maîtrise d'ouvrage procédera à la remise en état aux frais de l'entreprise.
- L'évacuation des déchets et leur traitement en déchèterie
Compris présentation des bordereaux de traitement des déchets
- Les protections individuelles demandées par la réglementation en vigueur pour tous les ouvriers.
- Les frais d'établissement des métrés estimatifs et les frais d'encadrement et de suivi des travaux
- Les relevés sur site, les calepinages, les études et plans d'exécution (hors note de calcul)
- La fourniture d'un DOE ou reportage photographique à chaque fin de chantier

Ces prestations sont réputées incluses dans les prix unitaires.

2.2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur doit remédier par ses connaissances techniques et pratiques à toute erreur ou omission qui aurait pu se glisser dans l'établissement du Descriptif des travaux, en tenant compte que ceux-ci doivent être complétés et exécutés selon les Règles de l'Art et les normes en vigueur.

Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu d'apporter au Maître d'œuvre, l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leur fonction et aux caractéristiques particulières de l'opération.

Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs....

Pour cela, le titulaire aura, outre des qualifications nécessaires à l'exercice de son métier.

En particulier pour les lots Monuments Historiques, le titulaire possédera toutes les qualifications pour intervenir sur les monuments historiques ou bâtiments à valeur patrimoniale.

Les compagnons auront toutes les compétences tous les réflexes attendus pour ce genre d'interventions.

Toutes les règles de restaurations seront connues et appliquées afin de respecter l'intégrité des monuments et des ouvrages.

L'entrepreneur est tenu d'assister aux rendez-vous de chantier, chaque fois qu'il y est convoqué (ou de se faire représenter par un conducteur de travaux parfaitement au courant de l'affaire et ayant pouvoir de décision). Sa présence est obligatoire pendant la durée de leurs travaux.

L'entreprise devra respecter les interruptions liées aux manifestations ou cérémonies se déroulant dans le bâtiment ainsi que les interruptions liées aux contraintes dues à l'exploitation du bâtiment.

2.3 OBLIGATIONS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET PRESTATIONS FOURNIES AU TITULAIRE

Des installations sanitaires seront mises à disposition du titulaire et de son personnel.

L'entrepreneur aura la nécessité de les nettoyer et de veiller à ce que les sanitaires et les locaux ne subissent pas de détérioration ou ne soient pas salis anormalement par le personnel de l'entreprise. Un nettoyage devra être réalisé si la Maîtrise d'Ouvrage et/ou la Maîtrise d'œuvre le pense nécessaire.

Par ailleurs, de petites zones pourront être mises à disposition du titulaire, à usage exclusif des travaux objet du contrat. Leur protection sera à la charge du titulaire ainsi que leur nettoyage régulier.

Le titulaire s'interdit de stocker tout matériel ou matériaux en dehors des locaux et emplacements autorisés par le client ; le titulaire s'assure de stocker ses matériaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

La prise de possession de ces locaux par l'entreprise titulaire du présent lot donnera lieu à un état de lieu à faire en début de chantier en présence du maître de l'ouvrage. En fin de chantier, un état de lieu de sortie sera établi.

Si les locaux ont été dégradés par l'entreprise lors des travaux, celle-ci procédera à leur réfection dans un délai maximum de 2 semaines.

Au-delà de ce délai, la Maîtrise d'ouvrage procédera à la remise en état aux frais de l'entreprise.

Si l'entreprise utilise une nacelle, la Maîtrise d'ouvrage définira un lieu qu'elle mettra gracieusement à disposition de l'entreprise pour y garer la nacelle.

Les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaires aux travaux sont assurées gratuitement par le Maître d'ouvrage. Néanmoins, l'entrepreneur sensibilisera ses équipes aux économies d'énergie et à la préservation de l'environnement, afin que celles-ci minimisent les consommations (éteindre les lumières, couper l'eau lorsqu'elle n'est plus nécessaire, etc...). En cas de manquement et après un rappel, la Maîtrise d'ouvrage pourra appliquer une pénalité définie au CCAP.

Les mobiliers et autres objets auront été déplacés par les services de la Maîtrise d'ouvrage avant l'intervention de l'entreprise. Si ce n'est pas le cas, cette prestation pourra faire l'objet d'un complément de commande.

Pour les travaux qui empiéteraient sur la voie publique, l'entreprise se chargera des demandes d'autorisation d'occupation de la voirie, la Maîtrise d'ouvrage se chargera de régler ces frais de voirie.

Pour les travaux sur les murs de douves La MOA se chargera de l'assèchement des douves (baisse du niveau d'eau, pompage si résurgence d'eau ou passage de l'eau par les vases de fond).
Les déclarations pour travail au-dessus de l'eau sont à la charge de la MOA.

2.4 QUALIFICATIONS REQUISES

L'entrepreneur devra posséder les qualifications requises pour tous les travaux décrits dans le présent document.

Ses qualifications seront présentées dans le mémoire technique.

S'il ne possède pas ces qualifications, il doit être titulaire d'équivalences, ou présenter dans son mémoire technique des travaux similaires déjà effectués, qui garantissent son aptitude à soumissionner. Il pourra démontrer ses compétences à travailler sur ce type de bâtiment en présentant des chantiers équivalents réalisés sur les 5 dernières années, avec photos, montrant les travaux, attestations MOE et MOA, CV des personnels de l'entreprise permettant de juger des compétences et mentionnant les chantiers patrimoniaux sur lesquels ils ont travaillé

En cas de recours à de la sous-traitance, l'entrepreneur s'assurera des qualifications de ses sous-traitants et les soumettra à l'agrément de la Maîtrise d'Ouvrage.

2.5 CONNAISSANCES DES LIEUX

L'entrepreneur est réputé avoir intégré dans son offre l'ensemble des contraintes liées au site.

De ce fait, l'entrepreneur a procédé à une visite d'ensemble de tous les locaux intéressés, et a pris une parfaite connaissance de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, aux contraintes du site.

En conséquence, l'entrepreneur devra se rendre compte sur place de la disposition des lieux et des difficultés d'exécution, d'approvisionnement et de protection des ouvrages. Lors de cette visite il pourra identifier certains travaux à exécuter, leur nature, leur importance....

2.6 RÉFÉRENCES AUX NORMES

D'une manière générale et sauf cas particulier faisant l'objet de prescription au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et régis par les Normes Françaises en vigueur ; ils devront être conformes au D.T.U. ainsi qu'aux prescriptions et cahiers des charges des fabricants. L'entrepreneur est tenu d'appliquer les textes en vigueur à la date de la signature du marché, sans que le rappel ci-après puisse être considéré comme exhaustif.

2.7 CONTRAINTES

2.7.1 Sites occupés

Les travaux prévus au présent document doivent tenir compte des horaires d'ouverture des établissements :

A titre d'information, les horaires actuels d'ouverture sont les suivants :

- Parc du château
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- Bureaux rue du Connétable
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- Autres bâtiments du parc immobilier
Horaires à voir avec les utilisateurs

Les travaux de nature à présenter une gêne ou un danger pour le public ou les utilisateurs devront pouvoir être réalisés en horaires décalés (ou en dehors de la présence du public, fermeture du Domaine tous les mardis et 3 semaines en janvier).

Le chantier se déroulant en site occupé, l'entreprise est donc tenue de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire les nuisances sonores, poussières et odeurs.

L'entreprise s'engage à respecter les consignes de sécurité imposées par le Maître d'Ouvrage. Les exigences réglementaires assurant la sécurité des personnels et usagers devront être respectées.

L'entreprise s'engage à respecter les consignes d'accès imposés par le Maître d'Ouvrage. Elle devra prendre connaissance au préalable des conditions d'accès spécifiques au bâtiment et respecter les parcours imposés pour l'approvisionnement du chantier.

L'entrepreneur devra fournir lors de la période de préparation des travaux le listing complet de ses employés intervenant sur le site (avec preuve de déclaration du salarié). Tout employé non répertorié se verra refuser l'accès au site.

La tenue et l'attitude des ouvriers et du personnel devront toujours être d'une correction exemplaire.

Ces règles s'appliquent aux salariés des sous-traitants auxquels l'entrepreneur ferait éventuellement appel (après agrément par la Maîtrise d'ouvrage).

Dans le cas de manifestations ou cérémonies exceptionnelles, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'interrompre le chantier ou de décaler certaines interventions.

Ces interruptions pourront faire l'objet d'une rémunération complémentaire si l'arrêt n'est pas programmé 5 jours à l'avance et s'il n'y a pas possibilité de déplacer les ouvriers sur un autre ouvrage.

2.7.2 Présence de Plomb

Certains travaux peuvent être à l'origine d'un risque d'exposition au plomb pour les salariés.

Les travaux sur les ouvrages en plomb s'entendent mesures plomb incluses (protection du personnel et des abords, évacuation en déchèterie spécialisée ...)

Les travaux exposant au plomb et à ses composés sont soumis aux dispositions du code du travail sur la prévention du risque chimique et à celle spécifiques aux substances cancérogènes mutagènes et toxiques.

Afin de ne pas propager ces poussières de plomb et protéger personnels et usagers, il convient de mettre en œuvre un mode opératoire et des protections limitant au maximum la propagation des poussières.

L'entreprise est tenue d'appliquer dans toute sa rigueur la réglementation définie par le Code du Travail, ainsi que les décrets, lois et textes qui le complètent.

Toutes les mesures de protections seront prises en comptes conformément aux réglementations en vigueur.

2.8 SÉCURITÉ DU PERSONNEL

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la stricte application des règlements en vigueur, concernant la sécurité du travail des personnels employés sur le chantier.

Il fournira aux ouvriers tous les EPI nécessaires à leur protection. Les ouvriers et compagnons intervenant devront être toujours équipés convenablement.

En cas de recours à des outils électroportatifs, il s'assurera de l'aspiration à la source de ces outils et du port d'EPI adapté

Une trousse de premier secours avec consignes en cas d'alerte doit également être mise à disposition, sous la responsabilité du chef de chantier, du chef d'atelier ou du chef d'équipe désigné.

Des mesures de prévention seront à mettre en place, particulièrement :

- Isoler la zone des travaux par fermeture des accès ou mettre des barrières verticales en film polyéthylène.
- Protection des sols.
- Utilisation de plateforme individuelle si nécessaire.
- Equipement de protection individuelle adapté aux tâches à réaliser.

Ces protections sont réputées incluses dans les prix unitaires.

2.9 GESTION DES DECHETS

L'entreprise est responsable de l'évacuation des déchets qui résultent de son activité et devra gérer au quotidien les modalités pratiques d'organisation pour la gestion des déchets sur le chantier et de s'assurer des bonnes conditions d'élimination.

Cette prestation comprenant :

- Stockage des déchets/gravois en attente d'enlèvement. Chargements, transports, sacs, conteneurs, toutes manutentions. Enlèvement régulier et optimisé, programmé par le chef de chantier.
- Entretien et maintien pendant la durée nécessaire. Toutes dispositions pour limiter l'emprise et les poussières ainsi que toute signalisation de sécurité et de protection.
- Paiement des droits de décharge.

L'évacuation et le traitement des déchets sont inclus dans les prix unitaires, aucune demande de plus-value pour déchets non-prévus ne sera accordée.

Le traitement des déchets plombés se fera selon les consignes dictées par le protocole de gestion des risques d'exposition au plomb au chapitre précédent, tout en prévoyant la récolte des déchets dans des sacs et récipients étanches, le transport des déchets vers le centre de traitement agréé au moyen d'un bordereau de suivi des déchets dangereux.

À tout moment le Maître d'œuvre pourra demander les bordereaux de suivi des déchets, afin de contrôler leur bonne évacuation et traitement.

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 PREPARATION DE CHANTIER

Après sa désignation par le Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur titulaire du lot sera convoqué à une réunion de présentation.

Y seront présentés les différents intervenants, les sites et leurs accès, les travaux à venir et l'organisation, les questions administratives

Par la suite, selon la commande passée par le Maître d'ouvrage et le type d'ouvrage à réaliser, des réunions de préparation spécifiques pourront être organisées ; elles se tiendront sur le chantier. Au cours de cette période, toutes les mises au point indispensables à l'exécution des travaux sont effectuées.

3.2 REUNIONS DE CHANTIER

Le responsable technique et administratif sur le site, ou son représentant, doit obligatoirement assister à chaque réunion de chantier qui aura lieu dans un local de Domaine ou sur le chantier.

La fréquence des réunions peut être variable en fonction des besoins.

3.3 REFERENCE AUX NORMES, TEXTES ET REGLEMENTS

D'une manière générale et sauf cas particulier faisant l'objet de prescriptions au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, les travaux seront régis par les Normes Françaises en vigueur et devront être conformes aux D.T.U, ainsi qu'aux prescriptions et cahiers des charges des

fabricants. L'entrepreneur est tenu d'appliquer les textes en vigueur à la date de la signature du marché.

L'entrepreneur du présent lot devra se reporter aux prescriptions des documents suivants :

- Normes européennes et normes Française
- Eurocodes.
- Documents Techniques Unifiés D.T.U.
- Avis techniques publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.
- Règlements définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (dite règles NV) dans leur plus récente mise à jour.
- Recommandations professionnelles et publications diverses des Chambres Syndicales et Organismes Professionnels.
- Prescriptions et notices de mise en oeuvre des fabricants.

Cette liste est non limitative, l'entrepreneur devra tenir compte de tous les arrêtés et règlements en vigueur à la date de la soumission.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique ou d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé et bénéficier d'une police particulière d'assurance dont l'attestation devra être fournie au Maître d'oeuvre.

L'attention des entreprises est aussi attirée sur le respect des cahiers des charges des fabricants et les ATEX.

3.4 ECHANTILLONS

Si le Maître d'œuvre en fait la demande, l'entreprise présentera tous échantillons et documents permettant d'apprécier la qualité des éléments proposés avant la fin de la période de préparation de chantier.

Cette présentation d'échantillons est réputée incluse dans les prix unitaires.

Si la valeur de l'échantillon est trop importante par rapport au prix de l'ouvrage commandé, celui-ci pourra faire l'objet d'un bon de commande, après accord des parties.

3.5 ÉTUDES – DESSINS ET DÉTAILS D'EXÉCUTION

Pour tous les ouvrages neufs dont il a la charge, l'entrepreneur doit établir les dessins d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose, en liaison avec les autres corps d'état.

Ces plans seront établis à grande échelle, soigneusement cotés, les dessins seront accompagnés de coupe, faisant connaître les profils et sections des profilés, les assemblages, dispositifs de fixation, accessoires, etc ... L'entreprise doit prévoir les dispositifs de manière à rattraper les tolérances d'exécution des ouvrages des autres corps d'état en contact avec ses ouvrages.

L'entreprise doit relever exactement les mesures de chacun des ouvrages et les exécuter en conséquence. Le maître d'œuvre doit refuser les ouvrages non exécutés rigoureusement aux mesures de leurs emplacements.

La fabrication des ouvrages n'intervient qu'après acceptation des plans par le maître d'œuvre (et le contrôleur technique selon les cas).

Pour certains ouvrages techniques, les documents en vue de l'exécution des ouvrages et les spécifications techniques détaillées complémentaires seront établis par l'entreprise et soumis, avec

les notes de calcul correspondantes, au visa des Maîtres d'Œuvre et du Bureau de Contrôle Technique de Sécurité avant commande, mise en fabrication ou exécution.

Le titulaire du présent lot devra alors transmettre au bureau de contrôle les éléments suivants :

- Plans, détails d'exécution.
- Notes de calcul justificatives des ouvrages mis en œuvre.
- Avis techniques en cours de validité des matériaux de construction non traditionnels.

....

Pour les ouvrages en restauration, l'entrepreneur présentera un protocole de restauration comprenant un état exhaustif des pièces à remplacer, recoller, renforcer Et un descriptif des techniques et matériaux utilisés.

La restauration des ouvrages interviendra après validation de ce protocole par le maître d'œuvre.

3.6 CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

3.6.1 Caractéristiques générales des ouvrages

Les matériels employés seront :

- . Conformes aux Normes et D.T.U en vigueur,
- . Pourvus d'un avis technique s'ils ne sont pas traditionnels,
- . Garantis par le Comité Technique des Assurances,
- . Stockés conformément aux prescriptions des fabricants.

Dans le présent cahier des clauses techniques et particulières, il peut être fait mention de marques ou références spécifiques, celles-ci ne sont données qu'à titre indicatif. L'entreprise peut proposer au Maître d'Ouvrage des matériaux équivalents pour approbation.

Pour certains postes l'entrepreneur doit proposer des fournitures dont il présentera les modèles et les marques dans son mémoire technique. Ces fournitures proviendront des grands fabricants présents sur le marché, possédant toutes les certifications de conformité et de qualité.

3.6.2 Qualité des matériaux

Conformément aux documents de référence mentionnés ci-dessus, les matériaux ou matériels entrant dans la composition des ouvrages devront obligatoirement porter la marque NF de conformité aux normes.

En l'absence de marques citées au présent descriptif, la qualité du matériel proposé, doit être garantie par la présentation d'un certificat de conformité, délivré par un organisme habilité à cet effet.

Dans tous les cas les matériaux utilisés devront être neufs, de première qualité et conformes aux normes en vigueur.

3.6.3 Conditions de mise en œuvre

Tous les matériaux seront mis en œuvre suivant les règles de l'art, conformément aux Normes, D.T.U et aux prescriptions techniques des fabricants.

Avant pose, l'entrepreneur sera tenu de vérifier sur place les implantations, dimensions et trait de niveau des ouvrages l'intéressant.

L'entrepreneur doit, avant tout commencement d'exécution, vérifier que la surface du support est convenable. Tout commencement de travaux correspondra à une réception sans réserve des supports.

L'entrepreneur fera son affaire des supports existants livrés dans l'état et devra toute adaptation pour la conformité de ses ouvrages.

L'entrepreneur ne pourra se prévaloir de ces réceptions pour tenter de justifier un résultat défectueux quant aux peintures finales et il restera entièrement responsable de toutes réfections qui s'imposeraient lors de la réception de ses ouvrages terminés, même si ces réfections provenaient d'un mauvais état des fonds réceptionnés par lui.

L'entrepreneur devra exécuter toutes les protections nécessaires des ouvrages conservés rencontrés lors de l'exécution de ses travaux.

3.7 NETTOYAGE ET REPLI DES INSTALLATIONS

Le titulaire du présent lot devra le nettoyage de ses ouvrages avant réception, ainsi que le nettoyage quotidien du chantier après chacune de ses interventions ainsi que l'évacuation des gravats.

L'entrepreneur fournira à ses équipes tout le nécessaire pour satisfaire cette prestation.

Le coût de ces prestations est inclus dans les prix unitaires.

3.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le titulaire du présent lot fournira après chaque commande et selon la demande du Maître d'œuvre, un dossier des ouvrages exécutés (DOE) relié et mise en page.

Le DOE comprendra :

- Les plans, détails, coupes à jour de l'opération,
- Les fiches techniques avec Procès-Verbaux et Avis techniques divers.
- Les détails des travaux de restauration effectués avec photos avant, pendant et après travaux
- Les préconisations d'entretien des ouvrages

Pour certains travaux, un reportage photographique des travaux avant et après pourra suffire.

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES : Numérotation selon BPU

Généralités : Les travaux notés « en recherche » concernent les ouvrages traités en petite quantité, et non contigus.

Par exemple, le remplacement d'une seule tomette isolée, ou la reprise d'une partie d'un mur en enduit mais pas le mur entier.

Le prix prendra donc en compte cette spécificité.

Lorsque le remplacement concerne plusieurs éléments adjacents ou des surfaces complètes les postes en m² ou en plein carré seront utilisés.

A TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET MOYENS D'ACCÈS

1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Ces travaux s'entendent fourniture, pose, mise en service et entretien pour la durée du chantier, repli, évacuation et nettoyage soigné en fin de travaux.

1.1 Protections et signalisation

Ces travaux s'entendent fourniture, pose, entretien pour la durée du chantier, repli, évacuation et nettoyage soigné en fin de travaux

Les scotchs employés pour les protections ne marqueront pas les ouvrages et ne laisseront pas de traces de colle, dans le cas contraire l'entreprise devra reprendre les dégâts.

- 1.1.1 Mise à l'écart du public par barrière et signalisation
Mise en place de tout moyen (rubalise, barrière...) permettant de signaler le chantier et d'en empêcher l'accès, et affichettes de signalisation si besoin. Y compris entretien durant le chantier et évacuation en fin de travaux.
- 1.1.2 Protection de sols par panneaux rigides
Protection de sols par panneaux rigides de MDF ou CTBS, doublés de bâches textile ; fourniture, mise en place et repli.
- 1.1.3 Protection de sols par feutre ou moquette
- 1.1.4 Protection légère des murs, fenêtres, cheminées ou autres objets
Protection des murs, fenêtres, cheminées ou autres objets par polyane avec calfeutrement périmétrique et enlèvement avec aspiration soignée en fin de travaux.
- 1.1.5 Protection de zone par protection légère
Protection de zone par protection légère provisoire type polyane armé sur perches ou ossature, y compris sujétion pour passage des compagnons.
- 1.1.6 Protection de zone par cloison semi-rigide ou caisson semi rigide
Protection de zone par cloison semi-rigide provisoire type panneau polycarbonate alvéolaire avec ossature et calfeutrement périphérique. Cette protection pourra former un caisson d'isolement aux poussières de plomb.
- 1.1.7 Plus-value pour intégration d'un bloc porte de chantier 1 vantail
Plus-value pour intégration d'un bloc porte 1 vantail dans un bouchement ou dans une cloison semi-rigide, y compris serrure, béquille et cylindre de chantier
- 1.1.8 Plus-value pour intégration d'un bloc porte de chantier 2 vantaux
- 1.1.9 Bouchement de baie en panneau de Polycarbonate sur ossature sapin
- 1.1.10 Bouchement de baie en panneau de contreplaqué sur ossature sapin
Ce bouchement peut occulter une baie, un passage de porte ou toute autre ouverture.
- 1.1.11 Pédiluve
- 1.1.12 Tapis collant pour rétention des poussières

1.2 Installations générales et prestations diverses

- 1.2.1 Location d'un ventilateur de chantier sur 21 jours (jours calendaires)
- 1.2.2 Location d'un déshumidificateur d'air de chantier sur 21 jours (jours calendaires)

2 ÉCHAFAUDAGES ET MOYENS D'ACCÈS

2.1 Échafaudages roulants

Pour la durée des travaux concernés

- 2.1.1 Échafaudage roulant jusqu'à 4m hauteur de travail
- 2.1.2 Échafaudage roulant de 4 à 10m hauteur de travail

2.2 Échafaudages de pied

Les jours de location sont des jours calendaires.

- 2.2.1 Installation, location pour 30 jours et repli d'un échafaudage
Installation et repli d'un échafaudage en éléments modulaires à emboîtement y compris plancher, échelles et plinthes pour 30 jours ; la prestation comprend les attestations de conformité et les modifications éventuelles en cours de travaux
- 2.2.2 Location échafaudage modulaire par jour supplémentaire
Location échafaudage modulaire par jour supplémentaire (surface x nbre jours supplémentaires)
- 2.2.3 Filet ou film armé de protection
Filet ou film armé de protection. Fourniture et pose sur échafaudage quelle que soit la durée. Mesuré en m2 d'échafaudage, compris dépose.
- 2.2.4 Note de calcul pour échafaudage particulier
Dans le cas d'échafaudages complexes ou d'installations particulières, le Maître d'ouvrage pourrait demander à l'entreprise de garantir la bonne tenue de l'échafaudage par une note de calcul ou un contrôle par un organisme extérieur.

Si l'échafaudage est installé dans un escalier, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour installation dans un escalier ».

2.3 Nacelles

Si l'entreprise utilise une nacelle sur plusieurs jours, la Maîtrise d'ouvrage définira un lieu qu'elle mettra gracieusement à disposition de l'entreprise pour y garer la nacelle. L'entreprise doit prévoir dans son prix le temps pour ranger la nacelle chaque jour.

2.3.1 Nacelle de 15 m

2.3.1.1 Amenée et repli

2.3.1.2 Location de la nacelle par journée

2.3.2 Nacelle de 20 m

2.3.2.1 Amenée et repli

2.3.2.2 Location de la nacelle par journée

2.3.3 Nacelle de 25 m

2.3.3.1 Amenée et repli

2.3.3.2 Location de la nacelle par journée

B PEINTURE

3 PEINTURES

Les différentes opérations nécessaires aux travaux préparatoires sont définies par la norme NF P 74-201-1 par nature de subjectiles.

Après la peinture, l'entrepreneur devra s'assurer que toutes les parties mobiles fonctionnent bien. Il devra notamment faire fonctionner les serrures, paumelles ...

Les ouvrages et accessoires dont la peinture n'est pas prévue devront être soigneusement protégés par des bandes adhésives et des papiers de protection.

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés (peintures, vernis, lasures...).

3.1 Peintures courantes sur murs et plafonds

3.1.1 Préparation des supports

3.1.1.1 Lessivage en conservation de peinture

3.1.1.2 Grattage et/ou ponçage partiel de peinture

Grattage et/ou ponçage de peinture pour aplanissement des aspérités et défauts

3.1.1.3 Décapage total

Décapage à fond d'anciennes peintures ou vernis par procédé thermique, mécanique ou chimique

3.1.1.4 Arrachage d'anciens papiers ou anciens revêtements minces

Arrachage à fond d'anciens papiers ou anciens revêtements, évacuation des déchets.

3.1.1.5 Dépose de toile de verre existante

3.1.1.6 Ratissage à l'enduit pelliculaire à 2 passes minimum

Ouverture et rengorgement des fissures, calicotage, ratissage à l'enduit de l'ensemble, avec ponçage et dépoussiérage.

Tous les enduits seront repassés autant de fois que nécessaire pour obtenir une planimétrie parfaite. Aucun effet de transparence ne sera toléré.

En cas de présence de plomb dans les supports, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour exécution sur ouvrage contaminé au plomb ».

Le prix unitaire proposé comprendra la réalisation de l'ouvrage et toutes les protections et mesures exigées par le code du travail (protection du personnel et des abords, évacuation en déchèterie spécialisée, mode opératoire limitant au maximum la propagation des poussières....).

3.1.2 Peinture

La peinture utilisée est (conformément à la norme NF 130 environnement) à teneur réduite en solvant et absence de substance dangereuse. Les prestations de peinture comprennent l'impression et 2 couches de finition.

Si le Titulaire prévoit d'utiliser un produit avec solvants, elle devra justifier ce choix au Maître d'Ouvrage afin d'obtenir impérativement un accord écrit pour l'utilisation de celui-ci.

La peinture pourra être appliquée sur des panneaux bois solidaires des murs type caisson d'habillages, tablette de fenêtres

3.1.2.1 Peinture sur murs finition mate

3.1.2.2 Peinture sur murs finition satinée

3.1.2.3 Peinture sur murs finition brillante

3.1.2.4 Peinture sur plafonds finition mate

3.1.2.5 Peinture sur plafonds finition satinée

3.1.2.6 Peinture sur plafonds finition brillante

3.1.2.7 PV pour peinture de qualité alimentaire

Peinture à effet anti-salissure type DEPRO SALISTOP

3.1.2.8 Peinture d'impression avant pose de revêtements collés

3.2 Peintures, lasures et vernis sur bois

Pour les fenêtres, portes, volets : calcul vide pour plein, la surface est calculée par face (ex : une fenêtre fait 1m x 2 mht, on compte 4 m² à décaper ou à peindre)

3.2.1 Préparation des supports sur menuiseries pleines

3.2.1.1 Lessivage en conservation de peinture

3.2.1.2 Grattage et/ou ponçage partiel de peinture

3.2.1.3 Décapage complet

La surface comprend les dormants.

Décapage à fond d'anciennes peintures ou vernis par procédé thermique, mécanique ou chimique. Les décapages par trempage en bains de potasse, soude ou autre ne sont pas admis.

La surface comprend les dormants et les petites quincailleries (fiches, verrous, équerres..)

3.2.1.4 Ratissage à l'enduit pelliculaire à 2 passes

En cas de présence de plomb dans les supports, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour exécution sur ouvrage contaminé au plomb ».

Le prix unitaire proposé comprendra la réalisation de l'ouvrage et toutes les protections et mesures exigées par le code du travail (protection du personnel et des abords, évacuation en déchèterie spécialisée, mode opératoire limitant au maximum la propagation des poussières....).

3.2.2 Préparation des supports sur fenêtres à grands jours

3.2.2.1 Lessivage en conservation de peinture

3.2.2.2 Grattage et/ou ponçage partiel de peinture

En cas de présence de plomb dans les supports, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour exécution sur ouvrage contaminé au plomb ».

Le prix unitaire proposé comprendra la réalisation de l'ouvrage et toutes les protections et mesures exigées par le code du travail (protection du personnel et des abords, évacuation en déchèterie spécialisée, mode opératoire limitant au maximum la propagation des poussières....).

3.2.3 Peinture

Les peintures, vernis, lasures sur fenêtres comprennent les petites quincailleries (paumelles, verrous, équerres...), sauf si le Maître d'ouvrage demande une peinture métal, différente de la peinture de la fenêtre.

3.2.3.1 Peinture sur fenêtres à grands jours

3.2.3.2 Peinture sur portes, volets pleins et tout ouvrage bois plein

3.2.3.3 Peintures sur plinthes bois jusqu'à 100mm ht

3.2.3.4 Peintures sur plinthes bois jusqu'à 250 mm ht

3.2.3.5 Peintures sur limon d'escalier

3.2.4 Lasure ou vernis

3.2.4.1 Lasure ou vernis sur fenêtres à grands jours

3.2.4.2 Lasure ou vernis sur portes, volets pleins et tout ouvrage bois plein

3.3 Peintures sur métal

Surface de l'ouvrage vu de face, m² pour les 2 faces incluses (ex : un garde-corps fait 2m x 1 mht , on compte 2 m² à peindre ou à décaper)

3.3.1 Préparation des supports

3.3.1.1 Lessivage en conservation de peinture

3.3.1.2 Grattage et/ou ponçage partiel de peinture

3.3.1.3 Décapage complet

En cas de présence de plomb dans les supports, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour exécution sur ouvrage contaminé au plomb ».

Le prix unitaire proposé comprendra la réalisation de l'ouvrage et toutes les protections et mesures exigées par le code du travail (protection du personnel et des abords, évacuation en déchèterie spécialisée, mode opératoire limitant au maximum la propagation des poussières....).

3.3.2 Peinture

3.3.2.1 Peinture sur radiateurs

Surface de l'ouvrage vue de face, pour un radiateur en éléments de 15cm de profondeur

Peinture adaptée à la montée en température du support

3.3.2.2 Peinture sur tuyaux

3.3.2.3 Peintures sur persiennes métalliques

3.3.2.4 Peintures sur grilles de défenses

3.3.2.5 Peinture de lisses métalliques

3.3.2.6 Peinture de garde-corps simple d'escalier

Simple barreaudage et lisses droites

3.3.2.7 Peinture de garde-corps simple de fenêtre

Simple barreaudage et lisses droites

3.3.2.8 Peinture intumescente

Peinture intumescente R120 minutes

Le support sera débarrassé de toute trace de calamine et d'oxydation. Les éventuelles traces de matières grasses seront éliminées par un solvant avant toute application.

L'application sera conforme au DTU59.5

Si le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage demande de poser un vernis pour métal au lieu d'une peinture, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour utilisation de vernis sur métal au lieu de peinture ».

Compris préparation adaptée du support et finition de surface suffisamment esthétique pour recevoir un vernis (polissage et vieillissement), un soin particulier sera pris pour les surfaces en laiton ou bronze.

Vernis spécialement adapté au métal, type polyuréthane ou glycéro alkyde de chez MétalTop ou équivalent. Brillance selon choix du Maître d'œuvre.

3.4 Peintures de sol

3.4.1 Préparation des supports

3.4.1.1 Grattage et/ou ponçage partiel de peinture

3.4.1.2 Décapage complet

3.4.2 Peinture

Les prestations de peinture de sol à deux composants comprennent : Le nettoyage des fonds, l'application de produit spécial ciment et l'application de peinture spéciale à 2 composants à 2 couches certifiée NF 130 Environnement.

Teinte au choix du Maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Les peintures seront de la meilleure qualité et assureront une bonne résistance, durabilité et nettoyabilité.

L'entreprise présentera les fiches techniques au Maître d'ouvrage pour validation.

3.4.2.1 Peinture spéciale sol type résine

3.4.2.2 Peinture spéciale sol type peinture à 2 composants

3.4.2.3 Peinture/résine spéciale sol cuisine

Peinture/résine adaptée aux cuisines répondant à la norme CSTB U4P4S

3.4.2.4 Vernis spécial sol

Application dito peinture de sol. La préparation du support sera adaptée esthétiquement pour recevoir un produit transparent

3.4.2.5 Traitement anti-dérapant

Finition par une couche de vernis ou de peinture antidérapante, ou adjonction de silice antidérapante permettant de minimiser la glissance du sol.

3.4.2.6 Marquage au sol (type zébra)

La largeur de la bande de marquage sera généralement comprise entre 10 cm et 15 cm

3.4.2.7 Marquage au pochoir jusqu'à 5 caractères

Numérotation au pochoir jusqu'à 5 caractères (lettres, chiffres, flèches ...)

C REVÊTEMENTS DE SOLS

4 REVÊTEMENTS DE SOLS

Les prix des revêtements de sol étant très variables selon les marques, gammes ... les fournitures seront facturées en fonction du devis fournisseur sur lequel sera appliqué un coefficient de revente. Le prix sera présenté dans un devis préalable à la commande, pour validation par le Maître d'Ouvrage. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge. Ceci ne s'applique pas lorsqu'un poste est prévu en fourniture et pose.

4.1 Préparation des supports

4.1.1 Arrachage d'ancien revêtement collé

Arrachage d'ancien revêtement collé (textile ou plastique) y compris grattage, nettoyage, balayage, mise à nu avant nouvelle pose (quel que soit le support) évacuation aux décharges publiques.

4.1.2 Dépose d'ancien revêtement non collé

4.1.3 Ragréage standard

Exécution d'un enduit de lissage type P3 sur support sain, solide, propre et normalement absorbant, à 1 ou 2 passes

4.1.4 Ragréage fibré

Exécution d'un enduit de lissage à fibres pour sol peu rigide (type parquet).

4.1.5 Couche primaire d'accrochage sur support peu absorbant

4.1.6 Fourniture et pose de sous couche isolante et/ou phonique

4.2 Moquettes

4.2.1 Pose de moquette en lés

4.2.2 Pose de moquette en dalles

4.2.3 PV pour pose collée

4.2.4 Reprise des fixations des barres d'escalier existantes

Si la pose s'effectue dans un escalier, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose sur un escalier ».

4.3 Revêtements plastiques (vinyle, PVC, linoléum)

- 4.3.1 Pose de revêtement plastique en lés
- 4.3.2 Pose de revêtement plastique en dalles

Si la pose s'effectue dans un escalier, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose sur un escalier ».

4.4 Jonc de mer

- 4.4.1 Fourniture et pose de jonc de mer

4.5 Accessoires

Pose comprenant chevilles et vis de fixation. Pose à la colle proscrite (sauf plinthes)

- 4.5.1 Plinthe PVC collée
- 4.5.2 Nez de marche métallique antidérapant
- 4.5.3 Seuil semi-bombé métallique
- 4.5.4 Couvre-joint de dilatation métallique
- 4.5.5 Clous podotactiles scellés
- Clous podotactiles collés en métal plats, bombés, avec ou sans stries
- 4.5.6 Barre de seuil pour séparation de revêtements de hauteurs différentes

D REVÊTEMENTS MURAUX

5 REVÊTEMENTS MURAUX

Les prix des revêtements muraux étant très variables selon les marques, gammes ... les fournitures seront facturées en fonction du devis fournisseur sur lequel sera appliqué un coefficient de revente. Le prix sera présenté dans un devis préalable à la commande, pour validation par le Maître d'Ouvrage. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge. Ceci ne s'applique pas lorsqu'un poste est prévu en fourniture et pose.

5.1 Toiles de verre

- 5.1.1 Entoilage de plafond en toile de verre à mailles fines à peindre
Toile de verre jusqu'à 120 g / m² fournie et posée
- 5.1.2 Entoilage de parois en toile de verre à mailles fines à peindre
Toile de verre jusqu'à 120 g / m² fournie et posée
- 5.1.3 Majoration pour toile peinte 160 gr/m²
- 5.1.4 Majoration pour toile peinte 180 gr/m²

5.2 Papiers peints

La pose comprend : l'encollage du papier et/ou du support selon les prescriptions du fabricant, le marouflage, l'arasement et tous les détails et sujétions de mise en œuvre..

La préparation du support sera chiffrée à l'aide des poste « 3.1.1 Préparation des supports »

- 5.2.1 Pose de papiers peints sans raccords
- 5.2.2 Pose de papiers peints avec raccords
- 5.2.3 Pose de frise toutes largeurs

E FAIENCES MURALES

6 FAIENCES MURALES

6.1 Déposes

Démolition compris évacuation en décharge

- 6.1.1 Arrachage d'anciens papiers ou anciens revêtements minces
- 6.1.2 Dépose de toile de verre existante.
- 6.1.3 Dépose en démolition faïence murale

6.2 Préparation des supports

- 6.2.1 Ratissage à l'enduit pour préparation du mur

Arrachage à fond d'anciens revêtements, évacuation des gravois, ouverture et rengorgement des fissures, calicotage, ratissage à l'enduit de l'ensemble, avec ponçage et dépoussiérage.

- 6.2.2 Étanchéité de type S.P.E.C. sous faïence murale et carrelage
Application d'un produit d'interposition permettant de réaliser une l'étanchéité de type S.P.E.C, sous faïence murale et carrelage. Produit bénéficiant d'un avis technique

6.3 Faïence murale

Les prescriptions à suivre pour l'exécution du travail sont celles des Cahiers des Prescriptions Techniques du C.S.T.B. n°3265 et 3528 ou en priorité celles de l'Avis Technique de la colle employée si les prescriptions sont différentes.

Après la préparation du support, pose collée de faïence murale, au choix du maître d'ouvrage. Rebords et angles à bord extérieurs arrondis.

Pose droite en alignement des joints avec le carrelage de sol.

La prestation comprend les sujétions de réservations ou découpes spéciales pour appareillage pour une parfaite finition, et de manière générale toutes les tailles à l'équerre nécessaires.

Jointoiement 3 mm au mortier souple de jointoiement, teinte blanche. Raccords faïence / sanitaires au mastic silicone acétique qualité fongicide.

Les prix des revêtements étant très variables selon les marques, gammes ... les fournitures seront facturées en fonction du devis fournisseur sur lequel sera appliqué un coefficient de revente.

Le prix sera présenté dans un devis préalable à la commande, pour validation par le Maître d'Ouvrage. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge.

Ceci ne s'applique pas lorsqu'un poste est prévu en fourniture et pose.

- 6.3.1 Pose de carreaux 10 x 10
6.3.2 Pose de carreaux 20 x 20
6.3.3 Pose de carreaux 30 x 30 et plus
6.3.4 Pose de carreaux de 40 et plus
6.3.5 Majoration pour pose dans un ébrasement, en tablette, sur un seul rang ...
Applicable à la pose
6.3.6 Majoration pour pose selon motifs de couleur ou de forme
Applicable à la pose

F SOLS DURS

7 REVÊTEMENTS DE SOLS

7.1 Déposes

- 7.1.1 Arrachage d'ancien revêtement collé
Arrachage d'ancien revêtement collé (textile ou plastique) y compris grattage, nettoyage, balayage, mise à nu avant nouvelle pose (quel que soit le support) évacuation aux décharges publiques.
7.1.2 Dépose en démolition de plinthes en carrelage
7.1.3 Dépose en démolition de carrelage de sol
7.1.4 Dépose en démolition d'étanchéité

7.2 Préparation des supports

La préparation du support sera effectuée selon les prescriptions de la norme NF DTU 26.2 P1-1. En cas de remontées d'humidités, les chapes ciment doivent être traitées au moyen d'un produit hydrofuge ou étanche compatible avec le ciment ou la colle employé. Les joints de fractionnement seront respectés.

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

- 7.2.1 Chape au mortier de ciment armé ép 60mm

Chape au mortier de ciment armé C25/30, finition talochée lissée, sur film polyéthylène non armé 100 microns, suivant norme NFP 14-201/A3.

7.2.2 Chape isolante et/ou phonique

Chape au mortier de ciment armé C25/30, finition talochée lissée, sur film polyéthylène non armé 100 microns, suivant norme NFP 14-201/A3 et caractéristiques d'affaiblissement phonique ou performance thermique spécifique (proposition et description à mettre dans le mémoire technique).

7.2.3 Ragréage standard

Exécution d'un enduit de lissage type P3 sur support sain, solide, propre et normalement absorbant, à 1 ou 2 passes

7.2.4 Ragréage fibré

Exécution d'un enduit de lissage à fibres pour sol peu rigide (type parquet).

7.2.5 Traitement d'étanchéité avant carrelage par mortier hydrofuge

7.2.6 Traitement d'étanchéité avant carrelage par résine époxy à 2 composants

7.2.7 Couche primaire d'accrochage sur support peu absorbant

Si la pose s'effectue dans un escalier, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose sur un escalier ».

7.3 Carrelages

Les prescriptions à suivre pour l'exécution du travail dans les locaux classés P3 au plus sont celles du cahier des prescriptions techniques n° 3267 du C.S.T.B. ou en priorité celles de l'avis technique du mortier-colle si les prescriptions sont différentes.

Revêtement de sol en carrelage, pose collée, joints de 6 à 8 mm, compris nettoyage et préparation du support avant pose (hors chape et ragréage).

La prestation comprend les sujétions de réservations ou découpes spéciales pour appareillage pour une parfaite finition, et de manière générale toutes les tailles à l'équerre nécessaires.

Dans les locaux qui sont pourvus de siphons de sol, les revêtements seront réalisés avec une pente minimale de 4 mm/m vers ces siphons. Un essai d'arrosage sera effectué afin de vérifier l'absence de contre-pentes.

Les prix des revêtements étant très variables selon les marques, gammes ... les fournitures seront facturées en fonction du devis fournisseur sur lequel sera appliqué un coefficient de revente.

Le prix sera présenté dans un devis préalable à la commande, pour validation par le Maître d'Ouvrage. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge.

Ceci ne s'applique pas lorsqu'un poste est prévu en fourniture et pose.

7.3.1 Pose de sol en carreaux 10 x 10

7.3.2 Pose de sol en carreaux 20 x 20

7.3.3 Pose de sol en carreaux 30 x 30

7.3.4 Pose de sol en carreaux 40 x 40 et plus

7.3.5 Pose de plaques de mosaïques (sol ou murs)

7.3.6 PV pour la sujétion d'intégration d'une grille de sol ou siphon

Si la pose s'effectue dans un escalier ou de façon particulière (Pose en diagonale, en mosaïque, en raccordement avec découpes ...), l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose sur escalier ou particulière ».

7.4 Tomettes

Les produits fournis seront de même nature, même couleur et même taille que les existantes. Si besoin l'élément ajouté sera patiné afin de se fondre au mieux dans l'existant

- 7.4.1 Dépose de tomettes en démolition
Compris évacuation en décharge
- 7.4.2 Dépose de tomettes en conservation
- 7.4.3 Fourniture de tomettes
- 7.4.4 Pose de tomettes, y compris préparation du fond et réfection des joints
- 7.4.5 Traitement de la tomette pour patine et protection
Traitement de la tomette par un mélange d'essence de térébenthine, d'huile de lin, teinte identique à l'existant et application d'une cire de protection

Travaux en recherche

- 7.4.6 Dépose et repose d'une tomette en recherche
Y compris évacuation de l'ancien élément (si non conservé), préparation du fond, pose et joint
- 7.4.7 Fourniture d'une tomette en recherche
Dito existant

7.5 Pavés

Les produits fournis seront de même nature, même couleur et même taille que les existantes. Si besoin l'élément ajouté sera patiné afin de se fondre au mieux dans l'existant

- 7.5.1 Dépose de pavés en démolition
Compris évacuation en décharge
- 7.5.2 Dépose de pavés en conservation
- 7.5.3 Fourniture de pavés
- 7.5.4 Pose de pavés, y compris préparation du fond et réfection des joints

Travaux en recherche

- 7.5.5 Dépose et repose d'un pavé en recherche, compris joints
Y compris évacuation de l'ancien élément (si non conservé), préparation du fond, pose et joint
- 7.5.6 Fourniture d'un pavé en recherche
Dito existant

8 ACCESSOIRES ET PRESTATIONS DIVERSES

8.1 Plinthes et nez de marches

Plinthes assorties aux différents carrelages de l'article ci-dessus, comprenant pose à la colle spéciale suivant spécifications techniques du fabricant, jointoiement au coulis de ciment, teinte du joint au choix du maître d'ouvrage, et façon de coupes (coupes d'onglet à 45° pour les angles)

- 8.1.1 Pose de plinthe carrelage collée ou scellée jusqu'à 100mm
- 8.1.2 Pose de plinthe carrelage collée ou scellée > 100mmht
- 8.1.3 Plus-value pour pose de plinthes sur marches d'escalier
- 8.1.4 Pose d'un nez de marche en carrelage antidérapant

8.2 Accessoires

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

- 8.2.1 Cornière en laiton et patte scellée dans mortier de pose
- 8.2.2 Joint de fractionnement en PVC, pose collée, hauteur 35 x 8 mm
- 8.2.3 Joint de dilatation en aluminium, ht 35 mm , large 10 mm
- 8.2.4 Baguette d'angle ou d'habillage en PVC, pose collée
- 8.2.5 Baguette d'angle ou d'habillage en aluminium, pose collée
- 8.2.6 Baguette d'angle scellée en carrelage ou en aluminium
- 8.2.7 Seuil semi-bombé métallique
- 8.2.8 Barre de seuil métal pour séparation de revêtements de hauteurs différentes
- 8.2.9 Clous podotactiles scellés
Clous podotactiles collés en métal plats, bombés, avec ou sans stries

8.3 Travaux annexes

- 8.3.1 Percement de trous de 6 à 8mm dans carrelage
- 8.3.2 Percement dans carrelage Ø 80mm

- 8.3.3 Carottage jusqu'à Ø 100 mm dans plancher ou mur béton
Carottage jusqu'à Ø 100 mm de diamètre dans plancher ou mur béton compris protections et évacuation des gravats
- 8.3.4 Ponçage ou lustrage de marbre

8.4 Travaux en recherche

- 8.4.1 Remplacement en recherche de carreau de carrelage ou de faïence
Compris dépose du carreau abîmé

G MENUISERIE COURANTE

Le titulaire doit les relevés sur site, les calepinages, les études et plans d'exécution, le cas échéant fournir les études de structure et notes de calcul nécessaires à ses interventions. Ces dernières (études de structure et notes de calcul) feront l'objet de marchés subséquents.

Le titulaire devra pour tout ouvrage neuf présenter pour validation un échantillon des moulures, matériaux ...

Tous les articles ou ouvrages fournis dans le cadre de ce marché s'entendent pose comprise, sauf mention contraire.

L'évacuation des déchets et des ouvrages démolis est comprise dans les prix, ainsi que tous les nettoyages en fin de travaux

Tous les ouvrages seront soigneusement poncés avant livraison, selon besoin de la pâte à bois sera appliquée pour parfaire l'état de surface. Les ouvrages seront imprimés avant livraison.

9 BLOCS-PORTES DU COMMERCE

9.1 Déposes

Compris évacuation en décharge

- 9.1.1 Dépose de vantaux sans réemploi
- 9.1.2 Dépose de dormants et habillages sans réemploi
Dépose de dormants et habillages sans réemploi comprenant manutention et descellement des huisseries et bâtis.

9.2 Révisions sur site

Travaux de mise en jeu réalisés sur place y compris réglage, graissage et vérification de la bonne fixation de la quincaillerie.

- 9.2.1 Révision et remise en jeu d'une porte à 1 vantail
- 9.2.2 Révision et remise en jeu d'une porte à 2 vantaux
- 9.2.3 Fourniture et pose de joints de divers profils
Fourniture et pose de joints isolants de divers profils, collés ou en rainure, compris joints intumescents.
- 9.2.4 Dépose et révision d'une quincaillerie pour bon fonctionnement
Dépose de quincailleries en tous genres, révision pour bon fonctionnement, graissage et repose
- 9.2.5 Révision des fixations et du calfeutrement
Reprise des fixations et application d'un joint d'étanchéité en caoutchouc pâteux polymérisé qui épouse exactement les dimensions du vide ou joint mastic PU à la pompe
- 9.2.6 Changement de sens d'ouverture, par vantail
Changement de sens d'ouverture, compris mise en jeu, repose à nouvel emplacement, battues rapportées, remplacement paumelles, inversion de serrure, rebouchage d'entailles des paumelles et serrures

9.3 Blocs portes neufs

Fourniture et pose de Blocs-portes du commerce, compris serrure et gâche, paumelles, verrous à onglets sur semi-fixe.

Vantaux âme pleine, huisserie bois à peindre, portes simple action.

Bloc-portes de chez Malerba, Deya ou équivalent en qualité et caractéristiques techniques.

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés.

9.3.1 Portes isoplanes à âme pleine

9.3.1.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.1.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.1.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.1.4 Plus-value pour imposte

9.3.2 Portes isoplanes EI30

9.3.2.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.2.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.2.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.2.4 Plus-value pour imposte

9.3.3 Portes isoplanes EI60

9.3.3.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.3.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.3.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.3.4 Plus-value pour imposte

9.3.3.5 Plus-value pour système DAS sur ventouses (par vantail)

Compris tout accessoire (câblage, boîtier de raccordement...), hors raccordement au SSI

9.3.3.6 Plus-value pour système DAS sur ferme porte asservi (par vantail)

9.3.4 Porte palière

9.3.4.1 Porte palière EI30 et 35db, 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.5 Portes bois vitrées

Portes à cadre en bois massif à vernir (hêtre ou chêne au choix du Maître d'Ouvrage, pas d'aboutage sur les parements), compris vitrage clair feuilleté

9.3.5.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.5.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.5.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.5.4 Plus-value pour imposte ou partie latéral fixe vitrée

9.3.6 Portes bois vitrées EI30

9.3.6.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.6.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.6.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.6.4 Plus-value pour imposte ou partie latéral fixe vitrée

9.3.7 Portes bois vitrées EI60

9.3.7.1 Porte 1 vantail 0,90 x 2,10 m

9.3.7.2 Porte 2 vantaux 1,40 x 2,10 m

9.3.7.3 Porte 2 vantaux 1,60 x 2,10 m

9.3.7.4 Plus-value pour imposte ou partie latéral fixe vitrée

9.3.7.5 Plus-value pour système DAS sur ventouses (par vantail)

9.3.7.6 Plus-value pour système DAS sur ferme porte asservi (par vantail)

9.3.8 Portes coulissantes

9.3.8.1 Porte coulissante encastrée type scrigno, 1 vantail 0,90 x 2,10 m

Hors travaux de plâtrerie

9.3.8.2 Porte coulissante en applique sur rail, 1 vantail 0,90 x 2,10 m

Porte coulissante en applique sur rail Hawa, avec ralentisseur en bout de course, 1 vantail 0,90 x 2,10 m, compris portique bois de support de rail et montants support

9.4 Accessoires et plus-values

9.4.1 Huisseries sur mesure

En plus-value des huisseries à peindre des Blocs portes standard

9.4.1.1 Plus-value pour huisserie en chêne à vernir de 58mm x 68mm

9.4.1.2 Plus-value pour huisserie en chêne à vernir de 58mm x 100mm

9.4.1.3 Plus-value pour huisserie en chêne à vernir de 58mm de large x 140mm

9.4.2 Précadres

9.4.2.1 Précadre en bois dur ou Panneau de CP de 30mm

9.4.2.2 Fourrure en bois dur de 40 x 40mm à fournir au lot cloison

9.4.3 Plus-values

9.4.3.1 Majoration pour revêtement stratifié des ouvrants (par face)

9.4.3.2 Majoration pour revêtement en placage chêne des ouvrants (par face)

9.4.3.3 Majoration pour habillage par baguettes moulurées (par face)

9.4.3.4 Majoration pour habillage à faux panneaux et grands cadres à peindre

9.4.3.5 Majoration pour habillage à faux panneaux et grands cadres en chêne à vernir

9.4.3.6 Majoration pour oculus de diamètre 400mm EI30

9.4.3.7 Majoration pour oculus rectangulaire 600 x 200 mm EI30

9.5 Porte en verre sur paumelles

Porte en glace trempée incolore "sécurité" type Clarit épaisseur 8 mm compris paumelles et joints.

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés

9.5.1 Porte en glace trempée sur paumelles, 1 vantail 0.90 x 2.10mht

9.5.2 Porte en glace trempée sur pivot ferme-porte, 1 vantail 0.90 x 2.10mht

10 TRAPPES DE VISITE ET FAÇADES DE GAINE BOIS

Fourniture et pose de trappe de visite et gaines techniques « bois ». Dormant en bois dur massif, vantaux sont réalisés en panneaux de particules bois munis d'alaises en bois dur. Ouverture sur paumelles. Condamnation des vantaux par batteuse à carré.

Trappes et façades de gaines de chez Comec ou équivalent en qualité et caractéristiques techniques.

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés

10.1 Déposes

10.1.1 Dépose en démolition de trappe ou façade de gaine

Y compris évacuation en décharge

10.2 Trappes

10.2.1 Sans degré CF ni acoustique

10.2.1.1 400x400mm

10.2.1.2 600x600mm

10.2.2 EI30

10.2.2.1 400x400mm

10.2.2.2 600x600mm

10.2.3 EI60

10.2.3.1 400x400mm

10.2.3.2 600x600mm

10.2.4 Acoustique 43dB

10.2.4.1 400x400mm

10.2.4.2 600x600mm

10.2.4.3 Plus-value pour finition métal laqué en parement

10.3 Façades de gaine

10.3.1 Sans degré CF ni acoustique

10.3.1.1 1 vantail 700x2000mm

10.3.1.2 2 vantaux 1400x2000mm

10.3.1.3 Plus-value pour imposte

10.3.2 EI30

10.3.2.1 1 vantail 700x2000mm

10.3.2.2 2 vantaux 1400x2000mm

10.3.2.3 Plus-value pour imposte

10.3.3 EI60

10.3.3.1 1 vantail 700x2000mm

10.3.3.2 2 vantaux 1400x2000mm

10.3.3.3 Plus-value pour imposte

10.3.4 Acoustique 38dB

10.3.4.1 1 vantail 700x2000mm

10.3.4.2 2 vantaux 1400x2000mm

10.3.4.3 Plus-value pour imposte

11 COFFRES- CACHE TUYAUX - CACHE RADIATEURS

Coffres cache-tuyaux et cache-radiateur, fabriqués en atelier avec faces en panneau à peindre ép. 19 mm ou panneau mélaminé ép. 19 mm, compris ossature sapin, fixation sur cloison, façade amovible par vis sur cuvettes pour accès éventuel, joint d'étanchéité en pourtour.

En cas d'isolation intérieure, elle sera évaluée grâce au poste « Isolation »

11.1 Dépose en démolition de coffres au m² déployé

11.2 Encoffrement au m² déployé

11.3 Cache radiateur au m² déployé

11.4 Coffre de volet roulant au m² déployé

11.5 Fourniture et fixation de tasseaux en sapin

Fourniture et fixation de tasseaux en sapin, de 27 x 50mm, pour fixation de coffrages, placards et autres

12 FENÊTRES STANDARD DU COMMERCE

12.1 Révision sur site

12.1.1 Révision sur site de fenêtres standard bois ou PVC

Révision comprenant dépose et repose des ouvrants, mise en jeu, dégagement des cannelures et trous de buée, huilage des paumelles, fourniture et pose de bagues laiton si nécessaire. Vérification du bon fonctionnement des systèmes de fermeture et graissage.

12.2 Menuiseries neuves "du commerce"

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés

12.2.1 Fenêtre standard à recouvrement à peindre

Fourniture et pose de fenêtres standard du commerce en bois exotique ou résineux

12.2.2 Porte fenêtre standard à recouvrement, peindre

12.2.3 Châssis fixe

12.2.4 Fenêtre ouvrant à battant ou basculant

Menuiserie système à battant avec ferrage par ferme-imposte à tringle, compas d'arrêt, équerres, pattes à scellement y compris joints, garnissage, couvre-joints intérieurs en sapin section 6/40

12.2.5 Imposte ouvrante

Imposte ouvrante comprenant: menuiserie et vitrage de même nature, ferrage par fiches ou paumelles, compas d'arrêt, manœuvre par tringle et levier type FERCO

12.2.6 Petits bois d'ornement en bois exotique mouluré (croisées du commerce)

12.2.7 Peinture usine uniton

Au m² par face (exemple : pour une fenêtre 1x2 mht, compter 4m²)

12.2.8 Peinture usine biton

Chaque face a une couleur différente

Si la menuiserie à réaliser est cintrée en élévation, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour exécution de menuiseries cintrées ».

13 PARQUETS STANDARDS

Parquets pré-vernis, composé d'un parement de bois noble contrecollé sur structure bois épaisseur 14 mm, à assembler par rainures et languettes compris toutes sujétions de traçage, mise à niveau, coupes et collage.

La couche d'usure sera de 4mm au minimum.

A la demande de la Maîtrise d'Ouvrage il pourra être demandé un léger écart entre les lames pour simuler un parquet ancien

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés.

13.1 Préparation des sols

13.1.1 Dépose en démolition de l'ancien parquet

13.1.2 Ragréage et enduit de lissage à 1 couche

Exécution d'un enduit de lissage type P3 sur support sain, solide, propre et normalement absorbant, à 1 ou 2 passes

13.1.3 Ragréage fibré et enduit de lissage à 2 couches

Exécution d'un enduit de lissage à fibres pour sol peu rigide

13.2 Parquet neuf en fourniture et pose collée à l'anglaise

13.2.1 Parquet massif en bois ep 14 mm, lame de 90 à 110 mm, fini usine

13.2.2 Parquet contrecollé en bois ep 14 mm, lame de 90 à 110 mm, fini usine

Couche d'usure de 4mm

Si les parquets sont à poser en pose flottante, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht en pose flottante ».

13.3 Parquet neuf en fourniture et pose collée à point de Hongrie ou bâton rompu

13.3.1 Parquet massif en bois ep 14 mm, lame de 90 à 110 mm, fini usine

13.3.2 Parquet contrecollé en bois ep 14 mm, lame de 90 à 110 mm, fini usine

Couche d'usure de 4mm

Si les parquets sont à poser en pose flottante, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht en pose flottante ».

13.4 Plus-values et accessoires

13.4.1 Plus-value pour pose avec écart entre les lames (pour aspect ancien)

13.4.2 Fourniture et pose de seuils en chêne massif de 70mm

Fourniture et pose de seuils en chêne massif, jusqu'à 7cm de large y compris parfait ajustage, fixation et traitement en harmonie avec les sols.

13.4.3 Fourniture et pose de seuils ou nez de marche en chêne en surépaisseur

Fourniture et pose de seuils en chêne massif, jusqu'à 7cm de large y compris parfait ajustage, fixation et traitement en harmonie avec les sols.

La pièce comportera une feuillure en contreparement permettant d'absorber une différence de niveau entre 2 surfaces.

Il pourra être demandé une légère pente sur le parement.

Ce seuil pourra être utilisé pour faire la finition avec un carrelage en surépaisseur.

13.4.4 Fourniture et pose collée d'une sous-couche liège isolant 2,5mm

Si les parquets sont à poser en pose flottante, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht en pose flottante ».

14 PLINTHES

14.1 Déposes et révisions

14.1.1 Dépose de plinthe en démolition

14.1.2 Dépose de plinthe, révision et repose

14.2 Plinthes neuves

Plinthes trainées, assemblées à coupe d'onglet, fixations mécaniques + colle, joint de finition en partie haute

14.2.1 Plinthes en sapin jusqu'à 110mm de haut avec moulure en partie haute

14.2.2 Plinthes en sapin de 111 à 230mm de haut avec moulure en partie haute

14.2.3 Plinthes en chêne jusqu'à 110mm de haut avec moulure en partie haute

14.2.4 Plinthes en chêne de 111 à 230mm de haut avec moulure en partie haute

14.2.5 Plinthe sapin du commerce 70mmht

14.2.6 Plinthe MDF de 110 à 150mmht avec chant supérieur mouluré

14.2.7 Plinthe MDF Hydrofuge de 110 à 150mmht avec chant supérieur mouluré

Plinthe en MDF hydrofuge et alaise en bois massif en partie basse, évitant que le MDF « pompe » l'eau par le chant du bas.

14.2.8 Plinthe électrique à peindre (2 compartiments)

Plinthe électrique à 2 conduits minimum, comprenant socle bois et couvercle en contreplaqué 4 mm

14.2.9 Plus-value pour pose à redans dans un escalier

14.2.10 Plus-value pour pose droite rampante dans un escalier

14.2.11 Plus-value pour pose cintrée rampante dans un escalier

15 HABILLAGES DÉCORATIFS

15.1 Habillage en panneaux

15.1.1 Fourniture et pose d'ossature de support en bois ou panneau bois

Fourniture et pose d'ossature de support en sapin traité 27 x 50 mm, compris tout calages, fixation clouée ou vissée (par m² de surface de lambris)

15.1.2 Habillage en panneau mélaminé M1

Panneaux de particules mélaminés épaisseur 16/19 mm, démontables, largeur moyenne 0,60 avec chants plaqués et façon de creux entre chaque élément.

15.1.3 Plus-value pour placage en stratifié bois type Oberflex

15.1.4 Faux lambris en MDF avec décors de baguettes en modénature

15.1.5 Faux lambris en MDF avec décors de baguettes et façon de panneaux saillants

Faux lambris avec façon de montants, traverses et panneaux à platebande en panneau de 6 mm, moulures bois formant faux grands cadres

15.2 Habillage de moulures

15.2.1 Dépose

15.2.1.1 Dépose en démolition de tous éléments linéaires

Arrachage de tous éléments linéaires : chants, moulures, plinthes, etc.... en bois de toutes natures, sans réemploi.

15.2.2 Fourniture et pose de moulures en sapin

- 15.2.2.1 Chambranle mouluré de "style" de 50mm
- 15.2.2.2 Chambranle mouluré de "style" de 100mm
- 15.2.2.3 Socle d'amortissement sous chambranle
Fourniture et pose de socle d'amortissement en sapin sous chambranles unis jusqu'à 55x 100 mm et 250 mm de haut
- 15.2.2.4 Chants plats en sapin de 40mm de large
Fourniture et pose de chants plats en sapin de 40mm de large, angles vifs ou arrondis. (Jusqu'à 10mm d'épaisseur)
- 15.2.2.5 Moulure type quart de rond, congé...
Fourniture et pose de moulure type quart de rond, congé, en sapin jusqu'à 20mm
- 15.2.2.6 Moulures en sapin jusqu'à 60mm de larg. fixées en "faux lambris"
Fourniture et pose de moulures en sapin jusqu'à 60mm de larg. fixées en "faux lambris", y compris coupes d'onglets et toutes sujétions de dessins pour configuration et raccordements
- 15.2.2.7 Cimaïses en sapin moulurées jusqu'à 60mm de large.
- 15.2.2.8 Corniches en sapin moulurées de 80 à 110mm de haut

Si les ouvrages sont à réaliser en chêne au lieu de sapin, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour moulures en chêne ».

16 AGENCEMENTS NEUFS

16.1 Dépose

- 16.1.1 Dépose en démolition d'agencements au m² déployé

16.2 Façades de placard battantes

Façon et pose de façades de placards en MDF 19mm à peindre, sur ossature sapin 50 x 70mm formant bâti, y compris charnières invisibles.

- 16.2.1 Fourniture et pose de façades de placards en MDF 19mm à peindre
- 16.2.2 Fourniture et pose de façades de placards en mélaminé de couleur ou ton bois
- 16.2.3 Fourniture et pose de façades de placards en panneau bois sapin
Type 3 plis avec chant bois masquant les plis.
- 16.2.4 Fourniture et pose de façades de placards en panneau bois chêne

16.3 Façades de placard coulissantes

Placards avec portes coulissantes comprenant en un cadre sapin 50 x 70 mm, avec portes coulissantes, profils aluminium avec joints brosse, guidage par galets réglables.
Compris organes de rotation ou de coulissement.

- 16.3.1 Fourniture et pose de façades de placards en MDF 19mm à peindre
- 16.3.2 Fourniture et pose de façades de placards en mélaminé de couleur ou ton bois
- 16.3.3 Fourniture et pose de façades de placards en panneau bois sapin
- 16.3.4 Fourniture et pose de façades de placards en panneau bois chêne

16.4 Caissons hauts à vantaux battants

Caissons et façades en mélaminé de 19mm, couleur du caisson dans les gammes standard des grands fabricants ou ton bois pour les façades
Compris les portes ou tiroirs et leurs ferrages, quincailleries amorties type Blumberger ou équivalent.
Il faudra éventuellement ajouter à ces caissons : les rayonnages, un socle, un plan de travail, des poignées (chiffrés aux postes 16.14 et 16.15)

- 16.4.1 1 vantail , dimensions 0.50 x 0.60 x 2.40 mht
- 16.4.2 2 vantaux , dimensions 1.00 x 0.60 x 2.40 mht

16.5 Caissons hauts à vantaux coulissants

- 16.5.1 1 vantail , dimensions 0.50 x 0.60 x 2.40 mht
- 16.5.2 2 vantaux , dimensions 1.00 x 0.60 x 2.40 mht

16.6 Caissons hauts ouverts

- 16.6.1 dimensions 0.50 x 0.60 x 2.40 mht
- 16.6.2 dimensions 1.00 x 0.60 x 2.40 mht

16.7 Caissons bas à vantaux battants

- 16.7.1 1 vantail , dimensions 0.50 x 0.60 x 0.80 mht
- 16.7.2 2 vantaux , dimensions 1.00 x 0.60 x 0.80 mht

16.8 Caissons bas à vantaux coulissants

- 16.8.1 1 vantail, dimensions 0.50 x 0.60 x 0.80 mht
- 16.8.2 2 vantaux, dimensions 1.00 x 0.60 x 0.80 mht

16.9 Caissons à abattant

- 16.9.1 1 abattant, dimensions 1.00 x 0.35 x 0.50 mht

16.10 Caissons bas ouverts

- 16.10.1 dimensions 0.50 x 0.60 x 0.80 mht
- 16.10.2 dimensions 1.00 x 0.60 x 0.80 mht

16.11 Caissons bas à tiroirs

- 16.11.1 4 tiroirs dimensions 0.50 x 0.60 x 0.80 mht

16.12 Caissons bas d'angle avec porte articulée

- 16.12.1 dimensions 0.60 x 0.60 x 0.80 mht

16.13 Rayonnages

- 16.13.1 Tablettes en mélaminé pour caisson, compris taquets amovibles et percements
Chant avant plaqué
- 16.13.2 dimensions 0.50 x 0.60 m
- 16.13.3 dimensions 1.00 x 0.60 m

16.14 Divers

- 16.14.1 Plan de travail en stratifié, ep 40mm, chant avant post formé
Fourniture et pose de plan de travail post-formé stratifié haute résistance en 38 mm d'épaisseur, compris habillage des chants apparents
- 16.14.2 Crédence
Crédence en panneau stratifié
- 16.14.3 Sujétion pour intégrer un électroménager dans un caisson ci-dessus
- 16.14.4 Evier pour cuisinette, compris robinetterie
- 16.14.5 Plinthe formant socle, clipsée sur pieds de meuble
- 16.14.6 Tablier de baignoire en panneau stratifié
- 16.14.7 Bandeau en panneau pour intégration d'un éclairage (hors partie électrique)
- 16.14.8 Fileurs
- 16.14.9 Spot LED
- 16.14.10 Bandeau led
Compris cache plastique diffusant
- 16.14.11 Transformateur pour éclairage LED
Transformateur basse tension pour alimentation des bandeaux Led

17 ESCALIERS

17.1 Escalier droit

- 17.1.1 Marches de départ en chêne comprenant crémaillère et contremarche
Marches de départ en chêne comprenant crémaillère et marches de 36mm, contremarches de 24 mm, crémaillère de 48 mm, emmarchement de 80 cm compris assemblages et scellements
- 17.1.2 Marches droite en chêne comprenant crémaillère et contremarche
Marches droite en chêne comprenant crémaillère et marches de 36mm, contremarches de 24 mm, crémaillère de 48 mm, emmarchement de 80 cm compris assemblages et scellements
- 17.1.3 Marches balancée en chêne comprenant crémaillère et contremarches

Marches balancée en chêne comprenant crémaillère et marches de 36mm, contremarches de 24 mm, crémaillère de 48 mm, emmarchement de 80 cm compris assemblages et scellements

17.1.4 Palier

17.1.5 Bandes autocollantes antidérapantes

17.1.6 Bandes antidérapantes encastrées dans les nez de marches

L'entrepreneur proposera un produit dans son mémoire technique.

17.2 Escalier hélicoïdal

17.2.1 Escalier avec noyau bois, largeur des marches 800mm

17.2.2 Par marche avec son noyau

Marches balancée en chêne de 36mm, emmarchement de 80 cm et son noyau, compris assemblages et scellements

17.2.3 Palier d'arrivée

17.3 Garde-corps en chêne

Garde -corps droit à vernir composé d'une main courante 70 x 58, de poteaux 70 x 70, de balustres 48 x 48 et d'une lisse basse 70 x 48

17.3.1 Garde -corps droit composé d'une main courante et de poteaux

17.3.2 Garde -corps rampant composé d'une main courante et de poteaux

17.3.3 Garde-corps hélicoïdal

17.3.4 Poteau de départ de garde-corps en chêne

17.3.5 Poteau d'angle de garde-corps en chêne

17.4 Main courante

Mains courantes en bois de section 70 x 58, profil à la demande, pose sur écuyer du commerce ou sur lisse métallique.

17.4.1 Mains courante en bois exotique posée sur écuyer

17.4.2 Mains courante en chêne posée sur écuyer

17.4.3 Mains courante flexible en matériau composite pour pose sur lisse métallique

Hors lisse métal.

Main courante composite flexible de chez Guimier ou équivalent.

La pose s'entend sur lisse droite, cintrée ou débillardée.

18 DIVERS

18.1 Protections murales

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés.

18.1.1 Plaque de protection murale en PVC type décochoc

Panneau de protection sur les murs en PVC antibactérien, classé M1, d'une dimension standard de 3m (longueur), par 1,3m. Epaisseur : 2 mm. Fixation par encollage suivant la notice technique du fournisseur, compris joint à la couleur

18.1.2 Profilé de jonction droit ou d'angle

18.1.3 Profilé de finition

18.1.4 Lisse de protection en PVC ou caoutchouc, hauteur 200mm environ

Fourniture et pose de lisse de protection en PVC. Fixation par encollage (+ mécanique si besoin), compris joint à la couleur.

18.1.5 Pièce de raccord d'angle ou d'arrêt

Pour lisse de protection en PVC

18.1.6 Bandeaux de protection en bois dur

Lisse en bois dur formant bandeau de protection mural. Fixations mécaniques. Compris toutes coupes d'onglets et sujétion de pose.

18.2 Stores

Teintes à choisir dans la gamme du fabricant.

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

En fourniture et pose

- 18.2.1 Dépose de store et évacuation aux D.P.
- 18.2.2 Store à bandes verticales orientables en tissus de verre enduites
Store à bandes verticales orientables en tissus de verre enduites lestées et reliées par chaînette sur rail aluminium anodisé avec dispositifs de manœuvre par tresse nylon permettant refoulement et fermeture ainsi que l'orientation des bandes.
- 18.2.3 Store vénitien composé d'un tablier en lames de 50 mm en aluminium souple
Store vénitien composé d'un tablier en lames de 50 mm en aluminium souple, galbées et orientables possédant un système commun de levage et orientation et guidage latéral et d'un caisson en tôle d'aluminium - avec équerres ou supports - Treuil à cordon
- 18.2.4 Store à rouleau à tirette ou chaînette et tablier en toile coton uni
Store à rouleau automatique à tirette ou chaînette et tablier en toile coton uni, avec guidage, sans coffre, avec équerres ou supports (suivant largeur)
- 18.2.5 Rideaux occultant M1
Type rideaux posés au Jeu de Paume
- 18.2.6 Ecran screen microperforé fixes
Ecran de protection microperforé type SOLTIS 88 ; grille polyester enduite sur les 2 faces et ignifugé dans la masse. M1. Teinte noire, compris moyens de fixation dito existant

18.3 Panneaux de sol

- 18.3.1 Fourniture et pose de panneaux de sol provisoire intérieur

19 QUINCAILLERIES STANDARD

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

Les quincailleries proviendront des grands fabricants présents sur le marché, : Vachette, Dorma, Groom, Assa Abloy, Geze, Blum, Normbau.... possédant toutes les certifications de conformité et de qualité.

19.1 Pose de quincailleries et équipements standard

Compris dépose et évacuation de l'ancien équipement

- 19.1.1 Paire de béquille de porte sur plaque ou sur rosace
- 19.1.2 Rosace pour cylindre
- 19.1.3 Rosace à bouton de condamnation
- 19.1.4 Bâton de maréchal
- 19.1.5 Plaque de poussée
- 19.1.6 Verrous à coulisse, à boîte ou à baïonnette
- 19.1.7 Serrure à larder
- 19.1.8 Canon de type européen à clef plate ordinaire sur serrure à larder
- 19.1.9 Canon de type européen à clef plate sur organigramme
- 19.1.10 Serrure à coffre en applique
- 19.1.11 Serrure en applique "3 points", gamme A2P
- 19.1.12 Barre antipanique 1 point
- 19.1.13 Barre antipanique 2 ou 3 points
- 19.1.14 Module extérieur pour barre antipanique
- 19.1.15 Crémone pompier pour semi-fixe
- 19.1.16 Ferme-porte à bras compas.
- 19.1.17 Ferme-porte à glissière
- 19.1.18 Sélecteur de fermeture pour ferme-porte à bras
- 19.1.19 Bandeau sélecteur pour ferme-porte à glissière
- 19.1.20 Butoir de porte
Butoirs de porte en laiton/caoutchouc (fixés au sol ou sur murs)
- 19.1.21 Grille d'entrée d'air standard
Grille d'entrée d'air neuf de 15 m3/h autoréglable y compris réservation nécessaire en traverse
- 19.1.22 Grille d'entrée d'air acoustique
Grille d'entrée d'air neuf avec affaiblissement acoustique, autoréglable y compris réservation nécessaire en traverse
- 19.1.23 Ferme imposte à câble souple

- 19.1.24 Entrebâilleur
- 19.1.25 Seuils "coupe-vent" en laiton ou aluminium

19.2 Pose de quincailleries et équipements d'agencement

Compris dépose et évacuation de l'ancien équipement

- 19.2.1 Serrure à clé 1 point
- 19.2.2 Serrure à clé 2 points avec tiges
- 19.2.3 Fourniture et pose d'aimants de porte de placard 12kg
- 19.2.4 Verrou à targette
- 19.2.5 Touche lâche
- 19.2.6 Roulette de meuble
- 19.2.7 Bouton de porte
- 19.2.8 Poignée fil
- 19.2.9 Pied de meuble
- 19.2.10 Passe-câble
- 19.2.11 Crémaillère en métal laqué pour étagères
Crémaillère en métal laqué pour étagères (jusqu'à 2m de haut)
- 19.2.12 Crémaillère métallique standard avec taquets (3 au ml)
- 19.2.13 Console en métal laqué pour étagères
Console en métal laqué pour étagères, adaptables sur les crémaillères métalliques
- 19.2.14 Tringles de penderie en tube acier chromé compris supports
- 19.2.15 Rail support pour dossiers suspendus en acier laqué (1e ml de rail)
- 19.2.16 Grillage pour cache-radiateurs, en fil laiton patiné
Grillage pour cache-radiateurs, en fil laiton patiné 2.5/1, maille tressée 6x6mm.
- 19.2.17 Panier rotatif à 2 niveaux pour meuble d'angle
- 19.2.18 Poubelle de cuisine sur porte
- 19.2.19 Tiroir intérieur à l'anglaise
Comprenant côtés et fond en panneau de mélaminé et les coulisses
- 19.2.20 Patère
- 19.2.21 Ensemble de séparateurs pour un tiroir
- 19.2.22 Tiroir plumier
- 19.2.23 Colonne coulissante toute hauteur pour caisson haut
- 19.2.24 Colonne coulissante pour meuble bas
- 19.2.25 Porte-torchons
- 19.2.26 Range-couverts

19.3 Fourniture de quincailleries et d'équipements standard

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

- 19.3.1 Paire de béquille de porte sur plaque ou sur rosace
- 19.3.2 Rosace pour cylindre
- 19.3.3 Rosace à bouton de condamnation
- 19.3.4 Bâton de maréchal
- 19.3.5 Plaque de poussée
- 19.3.6 Verrous à coulisse, à boîte ou à baïonnette
- 19.3.7 Serrure à larder
- 19.3.8 Canon de type européen à clef plate ordinaire sur serrure à larder
Longueur adaptée à l'épaisseur de la porte + éventuelles rosaces. Compris 3 clés
- 19.3.9 Canon de type européen à clef plate sur organigramme
Type Cylindre AZ à 5 goupilles de chez Winkhaus compris création de l'organigramme et 3 clés
fournies. Longueur adaptée à l'épaisseur de la porte + éventuelles rosaces
- 19.3.10 Serrure à coffre en applique
- 19.3.11 Serrure en applique "3 points", gamme A2P
- 19.3.12 Barre antipanique 1 point
- 19.3.13 Barre antipanique 2 ou 3 points
- 19.3.14 Module extérieur pour barre antipanique
- 19.3.15 Crémone pompier pour semi-fixe

- 19.3.16 Ferme-porte à bras compas.
- 19.3.17 Ferme-porte à glissière
- 19.3.18 Sélecteur de fermeture pour ferme-porte à bras
- 19.3.19 Bandeau sélecteur pour ferme-porte à glissière
- 19.3.20 Butoir de porte
- 19.3.21 Grille d'entrée d'air standard
- 19.3.22 Grille d'entrée d'air acoustique
- 19.3.23 Ferme imposte à câble souple
- 19.3.24 Entrebâilleur
- 19.3.25 Seuils "coupe-vent" en laiton ou aluminium
- 19.3.26 Clé sur organigramme pour cylindre du poste 26.3.9
Clé de passe-général ou passe-partiel

19.4 Fourniture de quincailleries et équipements d'agencement

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

- 19.4.1 Serrure à clé 1 point
- 19.4.2 Serrure à clé 2 points avec tiges
- 19.4.3 Fourniture et pose d'aimants de porte de placard 12kg
- 19.4.4 Verrou à targette
- 19.4.5 Touche lâche
- 19.4.6 Roulette de meuble
- 19.4.7 Bouton de porte
- 19.4.8 Poignée fil
- 19.4.9 Pied de meuble
- 19.4.10 Passe-câble
- 19.4.11 Crémaillère en métal laqué pour étagères
- 19.4.12 Crémaillère métallique standard avec taquets (3 au ml)
- 19.4.13 Console en métal laqué pour étagères
- 19.4.14 Tringles de penderie en tube acier chromé compris supports
- 19.4.15 Rail support pour dossiers suspendus en acier laqué (1e ml de rail)
- 19.4.16 Grillage pour cache-radiateurs, en fil laiton patiné
- 19.4.17 Panier rotatif à 2 niveaux pour meuble d'angle
- 19.4.18 Poubelle de cuisine sur porte
- 19.4.19 Tiroir intérieur à l'anglaise
- 19.4.20 Patère
- 19.4.21 Ensemble de séparateurs pour un tiroir
- 19.4.22 Tiroir plumier
- 19.4.23 Colonne coulissante toute hauteur pour caisson haut
- 19.4.24 Colonne coulissante pour meuble bas
- 19.4.25 Porte-torchons
- 19.4.26 Range-couverts

H VITRERIE

20 DÉPOSE DE VITRAGES

Y compris évacuation des déchets et nettoyage des feuillures

- 20.1 Vitrage sous parclose
- 20.2 Vitrage collé sur paroi murale

21 FOURNITURE ET POSE DE VITRAGES

Le mastic sera adapté au vitrage soit à l'huile de lin, soit de type Elastokit pour verre feuilleté ou double vitrage. La pente sera de 45°

21.1 Fourniture de vitrage

Minimum de facturation à 0.10m²

Les joints des doubles-vitrages seront de type WE, noirs

- 21.1.1 Vitrage float clair 4 à 6mm

- 21.1.2 Vitrage feuilleté 33.2
- 21.1.3 Vitrage feuilleté 44.2
- 21.1.4 Vitrage feuilleté SP10
- 21.1.5 Verre armé 6.5mm
- 21.1.6 Verre laqué noir
- 21.1.7 Miroir de 5 mm teinte claire, joints polis
- 21.1.8 Double vitrage float 4mm/16 Argon WE/4mm FE
- 21.1.9 Majoration pour 1 face dépolie
- 21.1.10 Majoration pour contrôle solaire de haut niveau
Majoration pour traitement du verre extérieur à la fabrication, type contrôle solaire de haut niveau de 6mm - SGG Cool-lite SKN 154 de saint Gobain ou équivalent. Avec un facteur solaire de 0,27 et une transmission lumineuse de 50%, protection adaptée à la protection des œuvres, mobiliers, tissus
.....

Si les vitrages à poser sont courbes, circulaires ou toute forme libre, l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour vitrages circulaires ou cintrés ».

21.2 Pose sous parclose bois ou métal

Hors parclose

Compris joints secs et/ou joint de finition type silicone

- 21.2.1 Vitrage jusqu'à 0.10m²
- 21.2.2 Vitrage jusqu'à 0.36m²
- 21.2.3 Vitrage jusqu'à 0.81m²
- 21.2.4 Vitrage >0.81m²

21.3 Pose collé en paroi verticale (pour miroir)

- 21.3.1 Vitrage jusqu'à 0.1m²
- 21.3.2 Vitrage jusqu'à 0.36m²
- 21.3.3 Vitrage jusqu'à 0.81m²
- 21.3.4 Vitrage >0.81m²

22 FILMS ADHÉSIFS

22.1 Dépose

- 22.1.1 Dépose tout type de film

22.2 Fourniture de films adhésifs autocollants

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

- 22.2.1 Film protection solaire anti-UV
- 22.2.2 Film de sécurité incolore
- 22.2.3 Film dépoli
- 22.2.4 Film sans tain ou micro-perforé

I PLÂTRERIE ET FAUX PLAFONDS

23 DÉPOSES

Y compris nettoyage de la zone en fin de travaux

23.1 Dépose en démolition et évacuation

Y compris revêtements en faïence selon les cas et réseaux courant le long et dans les cloisons et isolation intérieure (consignation des réseaux par les lots techniques).

- 23.1.1 Dépose en démolition de cloisons en plaques de plâtre
- 23.1.2 Dépose en démolition de cloisons en carreaux de plâtre
- 23.1.3 Dépose en démolition de cloisons de doublage
- 23.1.4 Dépose en démolition de plafond en plaques de plâtre
Y compris suspentes et ossatures
- 23.1.5 Dépose en démolition de faux plafond suspendu autre que plâtre
Y compris suspentes et ossatures
- 23.1.6 Dépose en démolition d'un appareil sanitaire

Démolition d'un appareil sanitaire (lavabo, urinoir, WC, douche) compris, canalisations et accessoires

- 23.1.7 Dépose en démolition d'un bloc-porte 1 vantail
- 23.1.8 Dépose en démolition d'un bloc-porte 2 vantaux
- 23.1.9 Création de saignée pour passage de gaine électrique

24 ENDUITS

Les enduits devront être exécutés suivant les prescriptions du C.C.D.T.U. 25-1

24.1 Enduit en plâtre sur murs

- 24.1.1 Redressement de murs au mortier adhésif
- 24.1.2 Réalisation de reprise partielles d'enduit plâtre
Réalisation de reprise partielles d'enduit plâtre en remplacement sur mur compris piochage, brossage, évacuation et enduit plâtre en rattrapage
- 24.1.3 Enduit au plâtre fin tiré sur murs épaisseur jusqu'à 40mm
Enduit au plâtre fin tiré sur murs en briques ou parpaings, tiré à la règle et dressé compris treillis métallique si besoin protections, arrêtes, cueillies protection, nettoyage et évacuation des gravats
- 24.1.4 Enduit au plâtre fin tiré sur murs épaisseur jusqu'à 20mm
- 24.1.5 Rebouchage de saignée

Si les parois sont courbes l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose en surface courbe ».

24.2 Enduit et plâtre en plâtre en plafond

- 24.2.1 Réalisation de reprise partielles d'enduit plâtre
- 24.2.2 Enduit au plâtre fin en plafond
Enduit au plâtre fin en plafond sur treillis métallique y compris protections, matériaux, arrêtes et cueillies, nettoyage et évacuation des gravats

24.3 Enduit plâtre de protection incendie

- 24.3.1 Enduit plâtre de protection incendie projeté mécaniquement (en plafond)
Enduit plâtre en protection incendie de 30mm, projeté en plafond sur treillage métallique compris toutes fournitures, arêtes, cueillis, y compris protections, nettoyage et évacuation des gravats.

Si les parois sont courbes l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour pose en surface courbe ou escalier ».

25 CLOISONS EN CARREAUX DE PLÂTRE

Fourniture et pose de cloison en carreaux de plâtre, compris découpes, protections, évacuation des gravats, traitement des joints

Les matériaux devront être stockées à l'abri des intempéries, des chocs et des salissures. L'emploi d'éléments présentant des fissures ou cassures est interdit

25.1 Cloisons

Les travaux devront être exécutés selon les prescriptions du CCDTU 25-31.

En particulier les mises en place des pattes à scellement, l'exécution des piquages et bouchardages aux raccords, le scellement des raidisseurs ou renforts d'extrémités devront être réalisés avant tout commencement d'exécution des cloisons.

- 25.1.1 Cloison en carreaux de plâtre pleins ép. 50mm
- 25.1.2 Cloison en carreaux de plâtre pleins ép. 70mm
- 25.1.3 Cloison en carreaux de plâtre pleins ép. 100mm
- 25.1.4 Cloison en carreaux de plâtre massifs hydrofugés pleins ép.70mm
- 25.1.5 Cloison en carreaux de plâtre massifs hydrofugés pleins ép.100mm

25.2 Ouvrages divers en carreaux de plâtre

Carreaux de plâtre de 70mm

- 25.2.1 Bouchement de baie en carreaux de plâtre
- 25.2.2 Jambage sous évier en carreau de plâtre hydrofugés

- 25.2.3 Tablier de baignoire en carreau de plâtre hydrofugés
- 25.2.4 Gaine technique en carreaux de plâtre hydrofugés
- 25.2.5 Gaine technique en carreaux de plâtre CF 90min
- 25.2.6 Gaine technique en carreaux de plâtre CF 120min
- 25.2.7 Gaine technique en carreaux de plâtre CF 180min

25.3 Finition

- 25.3.1 Enduit de ratissage sur cloisons en carreaux de plâtre

26 CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE

Fourniture et pose de cloison à ossature métallique avec plaques de plâtre; compris découpes, protections, évacuation des gravats, traitement des joints - sans isolant

Avant montage des plaques, il sera procédé à la mise en place des dispositifs pour l'exécution des raccords avec les parois adjacentes existantes ou à venir et des conduits et incorporations diverses.

Le support ne devra pas comporter d'irrégularité de surface dépassant 15 mm et devra présenter une surface saine, sèche, exempte de poussière, graisse et huile.

L'entreprise indiquera dans son mémoire technique, les marques et gammes des produits généralement utilisés.

26.1 Plaques de plâtre sur ossature

Hors isolant voir poste ISOLATION

- 26.1.1 Cloison de 72mm
- 26.1.2 Cloison de 98mm
- 26.1.3 Cloison de 120mm
- 26.1.4 Cloison de 200mm
- 26.1.5 Majoration pour plaque supplémentaire
- 26.1.6 Majoration pour plaque hydrofuge
- 26.1.7 Majoration pour plaques Placoflam 13 mm (par plaque)
- 26.1.8 Majoration pour plaques Stucal 10 mm M0
- 26.1.9 Majoration pour cloison grande hauteur > 3.80 mht

Si les cloisons sont cintrées l'entreprise utilisera la colonne « Prix unitaires €ht pour cloison cintrée ».

26.2 Gaines techniques

Gaine technique en plaque Stucal sur ossature métallique

- 26.2.1 Gaine technique CF 30min
- 26.2.2 Gaine technique CF 1h
- 26.2.3 Gaine technique CF 2h

27 CLOISONS DE DOUBLAGE

Hors isolant voir poste ISOLATION

27.1 Cloisons de doublage isolante

- 27.1.1 Contre-cloison à ossature métallique avec plaque de BA13
- 27.1.2 Majoration pour doublage grande hauteur > 3.80 mht

27.2 Habillage en plaques de plâtre collé

- 27.2.1 Habillage de parois en plaques de plâtre BA6, collées par plots
Y compris sujétion pour cloison courbe
- 27.2.2 Habillage de parois en plaques de plâtre BA13, collées par plots

27.3 Plus-values

- 27.3.1 Majoration pour doublement du parement
- 27.3.2 Majoration pour parement hydrofuge
- 27.3.3 Majoration pour parement haute dureté
- 27.3.4 Majoration pour parement résistant au feu type Stucal

27.4 Ouvrages particuliers

- 27.4.1 Doublage de conduit de ventilation ou gaine de désenfumage
Réalisation de conduit de ventilation et gaine de désenfumage en plaque de plâtre CF 2H (type Stucal), compris suspentes en tige filetée protégées par plaque de plâtre de 20mm
- 27.4.2 Protection de poutre métallique en plaque de plâtre feu BA15
Protection de poutre métallique par caisson sur ossature métallique en plaque de plâtre feu BA15
- 27.4.3 Protection de poutre métallique en plaque Stucal 10
Protection de poutre métallique par caisson sur ossature métallique en plaque Stucal 10

28 DÉCORS ET ACCESSOIRES

Prix en fourniture et pose

28.1 Accessoires

- 28.1.1 U plastique en pieds de cloisons plâtre
- 28.1.2 Protection en pied de cloison par feutre bitumé
- 28.1.3 Protection des angles saillants par cornières métal
- 28.1.4 Protection des angles saillants par profil métal incrusté

28.2 Moulures

- 28.2.1 Pose de moulure rectiligne jusqu'à 50mm
- 28.2.2 Pose de moulure cintrée jusqu'à 50mm
- 28.2.3 Pose de bandeau, frise ou corniche rectiligne, développé de 250mm
- 28.2.4 Pose de bandeau, frise ou corniche cintrée, développé de 250mm

29 PLAFONDS SUSPENDUS

Les plafonds répondront aux normes en vigueur, en particulier ils seront classés M1 (B-s2, D0).
Ils proviendront des grands fabricants présents sur le marché et posséderont toutes les certifications de conformité et de qualité.

Dans son mémoire technique, l'entrepreneur indiquera les marques et modèles chiffrés.

29.1 Ossature

- 29.1.1 Ossature primaire en bois traité ou PLP
Ossature primaire de plafonds suspendus, en bois traité (solives en sapin de 65 x 80 mm, entraxe de 0,50 m) ou PLP, fixée sur un support existant
- 29.1.2 PV pour ossature avec suspentes antivibratiles

29.2 Dalle laine de verre

- 29.2.1 Plafond suspendu en dalles de laine de verre
Plafond suspendu en panneaux de laine de verre 20 et 40 mm haute densité panneaux de 600 x 600 mm avec ossatures apparentes en profilé spécial
- 29.2.2 Remplacement partiel de dalles de laine de verre

29.3 Plafond en dalles de fibres minérale ou PVC

- 29.3.1 Plafond suspendu en dalles de fibres minérales
Plafond suspendu décoratif : éléments modulaires en dalles de laine de roche agglomérée, ossature laquée apparente de 24 mm, dalles à bords droits de 600 x 600 x 15 mm, finition texturée, couleur blanche, compris fixation et traçage
- 29.3.2 Remplacement partiel de dalles de fibres minérales
- 29.3.3 Plafond suspendu en dalles de fibres 10 mm pannofeu
Plafond suspendu en dalles de fibres 10 mm pannofeu en vermiculite exfoliée décor complexe avec ossatures en profilé encastrés
- 29.3.4 Plafond suspendu en dalles de fibres 25mm pannofeu
- 29.3.5 Majoration pour dalles surfacées d'un film vinyle blanc laminé
- 29.3.6 Plafond suspendu en dalles PVC lavable adaptées aux cuisines
Dalles en polyester ou PVC de 600 x 600mm, lavables, de chez Fibrolab ou équivalent.

29.4 Plafonds en plaques de plâtre

- 29.4.1 Plafond plaques de plâtre sur ossature

- 29.4.1.1 Plafond suspendu en plaques de plâtre type BA13
- 29.4.2 Majorations pour plafonds
 - 29.4.2.1 PV pour exécution en cage d'escalier
 - 29.4.2.2 Majoration pour panneau non feu type Placoflam
 - 29.4.2.3 Majoration pour plafond suspendu hydrofuge
 - 29.4.2.4 Majoration pour sujétion de pose (rampants, petite largeur, décrochés, etc ...)
- 29.4.3 Trappes de visite
 - Fourniture et pose de trappe de visite métallique à fermeture par batteuse dans plafond en fibres ou placo
 - 29.4.3.1 Trappe de visite métallique dim. 400 x 400
 - 29.4.3.2 Trappe de visite métallique dim. 600 x 600
- 29.4.4 Découpes et majorations
 - 29.4.4.1 Découpe circulaire pour incorporations diverses
 - 29.4.4.2 Découpe rectangulaire pour incorporations diverses
 - 29.4.4.3 Majoration pour décaisser ou corniche lumineuse (hors éclairage)

29.5 Plafonds lames bois

- 29.5.1 Plafond à lames bois
 - Type linéa 2.4.3 de chez Laudescher ou équivalent lames de 20 x 40 espacement 50mm, voile acoustique noir au-dessus
 - 29.5.1.1 Plafond suspendu à lames de résineux
 - 29.5.1.2 Plafond suspendu à lames de chêne
 - 29.5.1.3 Majoration pour façon de trappe
 - 29.5.1.4 Majoration pour intégration d'un spot (hors spot)

30 ISOLATION

Isolation des contre-cloisons ou des cloisons creuses, ou en faux-plafond
Tous les matériaux d'isolation (thermique et/ou acoustique) devront bénéficier d'un avis technique spécifiant qu'ils sont admis pour l'usage auquel ils sont prévus.
Les isolants thermiques seront conformes aux normes : NF B 20-001 et B 20-109
Prix en fourniture et pose

30.1 Protection incendie

- 30.1.1 Réalisation protection feu par projection de fibre minérale
 - Réalisation d'un traitement coupe-feu par flocage comprenant :
 - Préparation des supports bruts existants. Le support devra être sain, propre, dépoussiéré et sec (exempte de ruissellement et/ou de condensation).
 - Fourniture et application d'un primaire d'accrochage compatible avec les supports.
 - Fourniture et application, en une ou plusieurs passes d'un revêtement à projeter composé de fibres minérales de laitier avec liant.
 - Compris temps séchage entre couche de 48h minimum et couche de primaire d'accrochage, le cas échéant.
 - Compris interruption au droit des joints de dilatation.
 - Finition roulée ou comprimée au choix de l'architecte.
 - Fourniture et application d'un produit d'imprégnation (durcisseur).
 - Les essais d'adhérence et de cohésion (plus d'un mois après l'application).
 - Résistance au feu des planchers à obtenir : REI60

30.2 Laine de roche

- 30.2.1 Laine de roche sans pare-vapeur 45 mm
- 30.2.2 Laine de roche sans pare-vapeur 70 mm
- 30.2.3 Laine de roche sans pare-vapeur 100 mm

- 30.2.4 Laine de roche sans pare-vapeur 200 mm
- 30.2.5 Majoration pour pare-vapeur

30.3 Laine de bois

- 30.3.1 Laine de bois 45 mm
- 30.3.2 Laine de bois 70 mm
- 30.3.3 Laine de bois 100 mm
- 30.3.4 Laine de bois 200 mm

30.4 Liège expansé

- 30.4.1 Liège expansé 50 mm
- 30.4.2 Liège expansé 70 mm
- 30.4.3 Liège expansé 100 mm

30.5 Ouate de cellulose

- 30.5.1 Ouate de cellulose 80 mm
- 30.5.2 Ouate de cellulose 100 mm
- 30.5.3 Ouate de cellulose 200 mm

30.6 Coton recyclé

- 30.6.1 Coton recyclé 170 mm
- 30.6.2 Coton recyclé 270 mm

5 PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Au surplus des travaux exigés selon les prix fixés au présent BPU, chaque bon de commande pourra faire l'objet d'une majoration selon les spécificités explicitées au CCTP et en application des montants ci-dessous.

Travaux sur attachement

Majoration pour intervention sur cordes pour 1 journée de travail

Lorsque des travaux doivent se dérouler sur cordes, l'entrepreneur ajoutera à son bon de commande une majoration forfaitaire applicable par journée de travail.

Coefficients multiplicateur pour travaux en horaires décalés

Les travaux pour lesquels le Maître d'œuvre aura convenu avec le titulaire qu'ils se dérouleront en dehors des heures normales donneront lieu à une majoration sur la part main d'œuvre, selon les taux du BPU.

Cela peut être le cas des travaux non réalisables pendant les heures normales de jour car trop gênants, ou des travaux urgents réalisés les soirs, weekends, jours fériés ...

Indemnités pour déplacement spécifique pour menus travaux

Lorsque le titulaire doit intervenir pour des travaux dont le montant ne dépasse pas un certain seuil, celui-ci peut prétendre à une indemnité forfaitaire. Cette indemnité sert à dédommager le déplacement des compagnons.

Cette indemnité ne sera pas due lorsque plusieurs commandes peuvent être effectuées le même jour ; c'est alors le montant total des commandes qui est pris en compte

6 MARCHÉS SUBSÉQUENTS - PRIX HORS BORDEAUX

Conformément au CCAP, afin de garantir la correcte réalisation des chantiers, il est possible que certains produits ou certaines prestations ne soient pas mentionnés dans le présent BPU et que le

titulaire soit dans l'obligation d'effectuer un devis supplémentaire sur lequel il est autorisé à appliquer le coefficient de majoration ci-dessous.

Coefficient de marge applicable aux achats

Les fournitures non comprises dans le bordereau des prix unitaires seront facturées en fonction du devis fournisseur sur lequel sera appliqué un coefficient de revente.

Le prix sera présenté dans un devis préalable à la commande, pour validation par le Maître d'Ouvrage. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge.

Coefficient de marge applicable aux sous-traitants

Si le titulaire venait à faire intervenir un sous-traitant réalisant des prestations non-prévues dans le BPU, son intervention sera facturée en fonction du devis du sous-traitant sur lequel sera appliqué un coefficient de revente.

Le prix du sous-traitant sera présenté préalablement à la commande pour acceptation du devis et l'agrément du sous-traitant. Lors de la facturation finale de la commande, l'entreprise joindra une copie de la facture réelle, conforme au devis, sur laquelle sera appliqué le coefficient de marge.

Travaux sur attachement

Taux horaires à appliquer lors des travaux hors BPU réalisés par l'entreprise à la demande du maître d'ouvrage. Les attachements détaillant les heures réalisées et le niveau des compagnons ayant réalisés ces travaux seront soumis à la validation de la maîtrise d'ouvrage avant présentation de la facture.

Exemple : la maîtrise d'ouvrage demande à l'entreprise de réaliser un ouvrage qui n'est pas au BPU, avec des matériaux non prévus au BPU.

Pour cela l'entreprise achète 200€ de fournitures

Deux compagnons qualifiés réalisent le travail en 1 journée.

La commande sera de :

200€ x Coefficient de marge applicable aux achats

+

16h x Taux horaire de compagnon qualifié

7 RABAIS

Selon le montant du bon de commande (que ce soit pour des prestations au BPU ou hors BPU) un rabais sera appliqué sur le montant total commandé au bon, à savoir les prestations exigées + les prestations supplémentaires mentionnées ci-dessus + les éventuels marchés subséquents

Rabais

Rabais différents selon le montant du bon de commande tranche. En dessous d'un certain montant (indiqué dans la DPGF) il n'y a pas de rabais.

NOTA : Tout ce qui n'est pas explicitement décrit dans le présent CCTP et qui s'avère nécessaire pour une bonne fin des travaux est à la charge du présent lot.